Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Haut Val de Sèvre

Pays Haut Val de Sèvre

Rapport de présentation - TOME 2
Partie 3 : Synthèse du diagnostic

Octobre 2013

Date d'arrêt : 21 mars 2013

Date d'approbation : 17 octobre 2013

SCOT exécutoire au 4 janvier 2014

Document réalisé avec le concours des bureaux d'études

egis France Villes & Transports

Terre Urbaine

BEPIC

even Conseil

SONING

Sommaire du rapport de présentation

TOME 1

1. Introduction

1.1. Le contexte du SCOT du Pays du Haut Val de Sèvre
1.2. La composition du dossier SCOT

2. Résumé non technique

2.1. Introduction
2.2. Le diagnostic territorial
2.3. Du diagnostic au PADD
2.4. Du PADD au DOO
2.5. L'analyse des incidences sur l'environnement
2.6. La justification des choix
2.7. L'articulation du SCOT avec les autres plans et programmes

3. Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme, plans ou programmes

3.1. La prise en considération de certains projets, programmes et chartes
3.2. La prise en compte des documents de rang supérieur
3.3. La démarche inter-SCOT

TOME 2

4. Diagnostic

4.1. Partie 1 : Etat initial de l'environnement
4.2. Partie 2 : Diagnostic socio économique
4.3. Partie 3 : Synthèse du diagnostic

TOME 3

5. Analyse des incidences sur l'environnement

5.1. Introduction
5.2. Méthodes utilisées et difficultés rencontrées
5.3. Incidences notables prévisibles et mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du SCOT sur l'environnement
5.4. Dispositif de suivi
5.5. Liens entre PADD et DOO

6. Justification des choix retenus pour le PADD et le DOO

Sommaire de la synthèse du diagnostic

Sommaire....1
1. Avant propos....3
1.1. L'élaboration du SCoT....3
1.2. L'inter-SCoT....4
2. Habiter le territoire....5
2.1. Les dynamiques sociodémographiques....5
2.2. Urbanisme et habitat....7
2.3. Urbanisme et développement : un territoire en mouvement....9
2.4. Equipements et services : une amélioration de la qualité de l'offre....11
3. Perspectives économiques....13
3.1. Un dynamisme réel en appui sur des facteurs préférentiels de localisation....13
3.2. Conditions d'emploi : des indices qui se dégradent depuis 1999....15
3.3. Migrations, infrastructures et transports en commun....17
3.4. Agriculture : les mutations en cours....20
3.5. Le tourisme et les loisirs....23
4. Environnement....25
4.1. Paysages naturels et bâtis....25
4.2. La biodiversité et les milieux naturels....27
4.3. L'eau....30
4.4. L'assainissement....32
4.5. Les risques naturels et technologiques....35
4.6. Les nuisances sonores....36
4.7. La gestion des déchets....37
5. Le Schéma Régional Climat, Air Energie....38
6. La maîtrise de l'énergie....40
6.1. Documents cadre....40
6.2. Les chiffres clés....40
Conclusion....42
Le défi de la rationalisation des modes d'urbanisation....42
Le défi de la réduction de l'artificialisation de l'espace rural et des consommations énergétiques....42
Le défi de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel....42
Le défi de l'attractivité du territoire....42
Le défi de la cohérence administrative et politique....43

1. Avant propos

1.1. L'élaboration du SCoT

En 2001, les vingt-deux communes qui composent, dans le département des Deux-Sèvres, les cantons de Saint-Maixent-l'Ecole I, Saint-Maixent-l'Ecole II et La Mothe-Saint-Héray se sont prononcées en faveur d'un périmètre d'étude de Pays aux limites de ces trois cantons1. Celui-ci a été approuvé par la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (C.R.A.D.T.) le 27 septembre 2002 puis arrêté par le Préfet de Région Poitou-Charentes en date du 5 décembre 2002 ; le Syndicat Mixte du Pays du Haut Val de Sèvre a été créé par arrêté préfectoral du 15 novembre 2002.

L'élaboration du SCoT, initiée en juin 2005, a repris en 2009. Cette pause rendant caduques un certain nombre de statistiques produites dans le premier diagnostic, ce dernier a été réactualisé au cours de l'année 2009. Les enjeux ayant par ailleurs évolué, une nouvelle consultation de l'ensemble des maires et des personnes associées a été organisée à cette occasion.

Le Pays du Haut Val de Sèvre est un territoire rural, mais en voie de périurbanisation. Il est touché par un mouvement simultané de poussée urbaine à l'Ouest liée au développement de l'agglomération niortaise et, dans une moindre mesure, d'une densification de la population sur les communes périurbaines situées autour de Saint-Maixent-l'Ecole. Néanmoins, un petit nombre de communes sur les franges Est du territoire continuent de perdre de la population à chaque recensement.

Cette situation entraîne la prise en compte de préoccupations transversales retenues dans la Charte de Développement durable, qui ont permis d'identifier de manière récurrente les problématiques importantes pour le territoire.

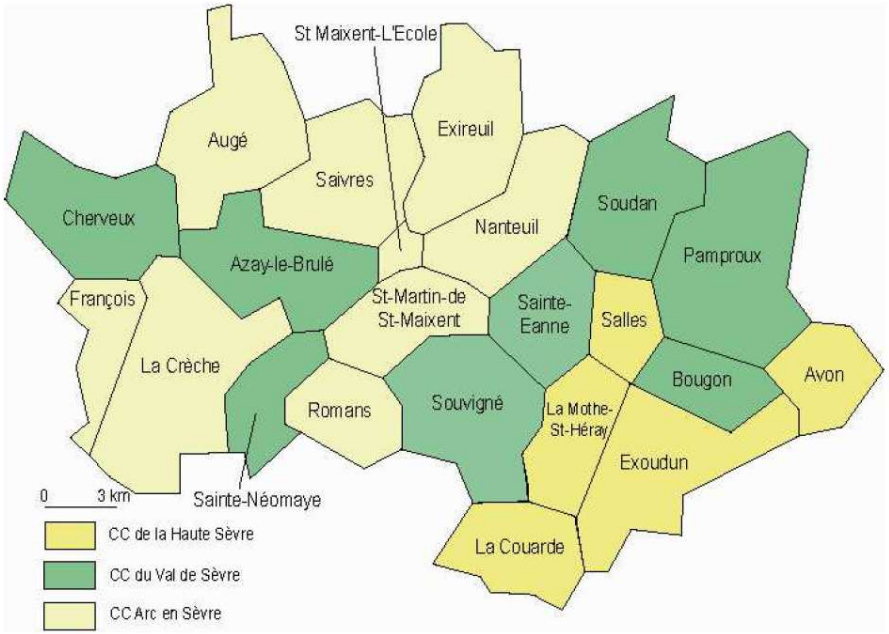

Figure 1 : Intercommunalités et Pays du Haut Val de Sèvre

[1] Soit les trois Communautés de Communes Arc en Sèvre (Augé, Exireuil, François, La Crèche, Nanteuil, Romans, Saint-Maixent-l'Ecole, St-Martin-de-St-Maixent, Saivres), Val de Sèvre (Azay-le-Brûlé, Bougon, Cherveux, Pamproux, Sainte-Eanne, Sainte-Néomaye, Soudan, Souvigné) et Haute Sèvre (Avon, Exoudun, La Couarde, La Mothe-Saint-Héray, Salles).

1.2. L'inter-SCoT

Une étude lancée par les services de l'Etat en 2009 a conclu à la forte imbrication des trois territoires de SCoT de la Communauté d'Agglomération de Niort, la Communauté de communes Plaine de Courance et le Pays du Haut Val de Sèvre.

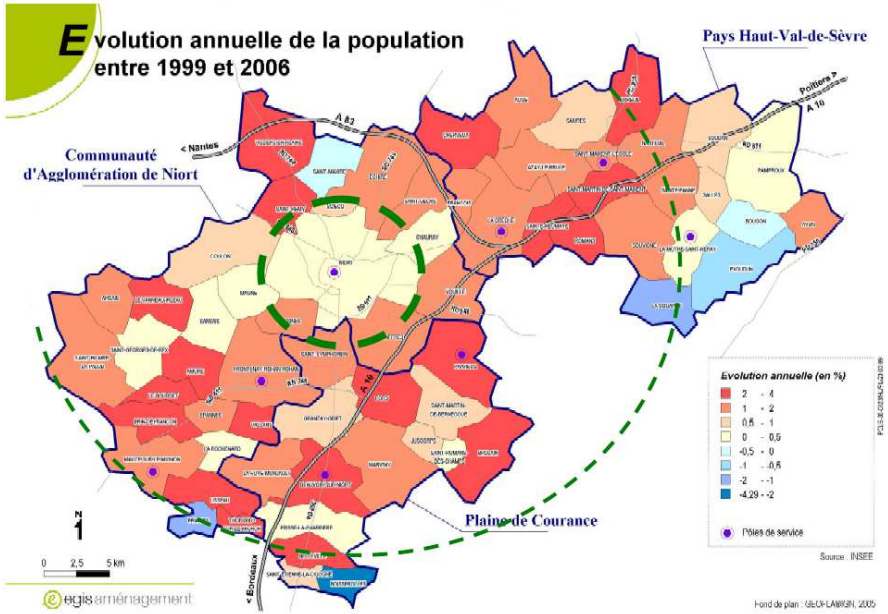

En effet, l'aire urbaine de Niort déborde largement sur l'Ouest du Pays du Haut Val de Sèvre. Les interrelations en matière de transport, de développement économique et de logement notamment sont importantes.

Pour cette raison, une démarche inter-SCoT est lancée et doit permettre de mieux prendre en compte ces interrelations : trois thématiques majeures ont d'ores et déjà été évoquées :

- Les transports et déplacements
- Les zones d'activités et plus généralement le développement économique,
- L'environnement et le développement durable (et en particulier la thématique de l'eau).

Le présent SCoT se nourrira tout au long de son élaboration des apports de la démarche inter-SCoT.

2. Habiter le territoire

2.1. Les dynamiques sociodémographiques

2.1.1. Les chiffres clés

- 32 795 habitants au recensement de 2009.
- Solde migratoire (99-2009) : + 3 877 personnes
- Solde naturel (99-2009) : + 726 personnes
- 19 % de moins de 15 ans : + 12 % depuis 1999
- 18 %de 15 à 29 ans soit + 17 %
- + 1 957 personnes de 30 à 59 ans
- 10 % de + 75 ans, soit + 23%
- revenu fiscal de référence : 21 181 €

2.1.2. Les évolutions récentes

- Un renforcement majeur de l'attractivité du territoire (+ 7 045 habitants depuis 1975, dont 3 877 depuis 1999) dû à l'arrivée massive de nouveaux habitants. Cette croissance démographique s'est accélérée pour atteindre un rythme annuel de 1,52 %, avec un ralentissement net en fin de période. Des disparités persistent au sein du territoire même si la dynamique démographique s'étend de plus en plus largement vers l'Est.
- Corrélation observée entre les dynamiques démographiques et la part des jeunes dans la population des communes : rajeunissement des communes situées à l'Ouest du territoire et vieillissement à l'Est. La part des ménages composés d'une seule personne est plus importante à l'Est et à St-Maixent-l'Ecole (répartition géographique intimement liée au vieillissement de la population).
- Les niveaux de revenus sont plutôt modestes, en lien avec les salaires bas des actifs ouvriers, employés et des pensions de retraite.

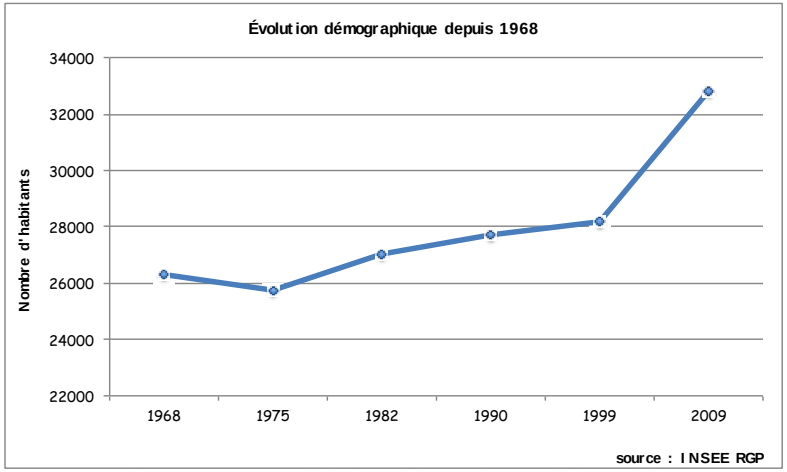

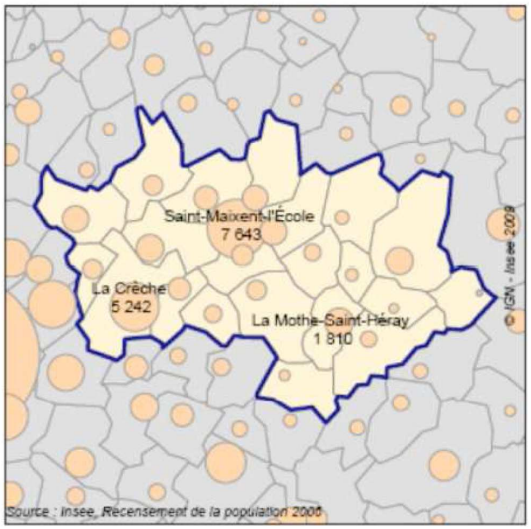

Figure 2 : Populations (RGP 2006)

Source : INSEE

Atouts	Faiblesses
• Une forte attractivité qui s'étend progressivement depuis l'Ouest sur les trois quarts du territoire. • Un maillage territorial structuré autour de 4 principales unités démographiques et urbaines. • Un rajeunissement marqué de la population dû à l'arrivée de nombreuses familles (augmentation du nombre de jeunes et des actifs).	• La périurbanisation de la Communauté d'Agglomération Niortaise est la principale source de la dynamique démographique • Le maintien de très fortes disparités territoriales entre l'Ouest et l'Est • L'arrivée massive de ménages familiaux entraîne de gros besoins en termes d'école et de loisirs à destination des jeunes • Des revenus modestes et à faible capacité d'évolution, plus particulièrement présents sur la moitié Est là où l'offre d'équipements et de services est la moins diversifiée ce qui soulève l'enjeu de l'accessibilité.
Opportunités	**Menaces**
• Les nombreux jeunes entre 15 et 30 ans peuvent constituer les ménages de demain s'ils sont maintenus sur le territoire. • Structurer un maillage des services entre les différentes unités urbaines pourrait permettre de renforcer l'attractivité de certains espaces et notamment de l'Est du territoire.	• Le vieillissement des plus de 75 ans à l'Est et à St-Maixent-l'Ecole va entraîner un renforcement des demandes de services • Le développement démographique est vulnérable face au retournement d'attractivité. Il est soumis aux choix d'installation de nouveaux résidents et aux politiques menées sur d'autres territoires pour capter des nouveaux habitants dans un contexte de concurrence territoriale accrue. • La sous-occupation des logements et le vieillissement sur Saint-Maixent-l'École menacent sa capacité d'attractivité de pôle urbain. • Un faible niveau de revenus peut entraîner des difficultés d'adaptation aux crises économiques ou énergétiques pour les ménages.

2.2. Urbanisme et habitat

2.2.1. Les chiffres clés

- 172 logements construits par an depuis 1990, soit 3 777 entre 1990 et 2011.
- Un ralentissement depuis 2009 avec 133 logements en moyenne annuelle de 2009 à 2011.
- 93 % des logements construits sont individuels ; 7 % collectifs, dont 3% à Saint-Maixent-l'Ecole.
- 89 % de résidences principales en 2009, soit un parc de 12 995 logements.
- 7 246 logements en résidence principale compte 5 pièces ou +, soit 56 %
- 28 % de locataires.
- 8 % du parc de résidences principales est locatif social – 1345 locatifs sociaux familiaux au 1er janvier 2010 dont 10 % dans le parc privé
- 7 %. du parc de logement était vacant en 2009 soit 1 031 logements;
- 8,3 % logements potentiellement indignes.
- 277 demandes actives d'un logement locatif social au 31/01/2009.

2.2.2. Les évolutions récentes

- Le parc de logements individuels ne se diversifie pas, avec peu de locatifs et de petits logements.
- Le développement du parc locatif social est mesuré à l'échelle du territoire.
- La majorité des logements sociaux est présente sur St-Maixent-l'Ecole où l'offre y reste insuffisante et peu diversifiée.
- La taille moyenne des ménages diminue (2,39) mais le nombre de grands logements augmente.
- Le parc de résidences principales rajeunit et améliore son confort mais la disparité Est-Ouest à l'échelle du territoire persiste. La dynamique immobilière sur l'axe La Crèche – Saint-Maixent-l'Ecole - Exireuil progresse vers l'Est dans des proportions encore modestes.
- Le parc potentiellement indigne, essentiellement occupé en propriété, reste présent sur l'ensemble des communes. Sur St-Maixent-l'Ecole, il concerne également les locations. Une OPAH RU en cours sur la commune doit permettre de résoudre ce problème.
- Il existe plusieurs projets de locatifs pour personnes âgées et handicapées.

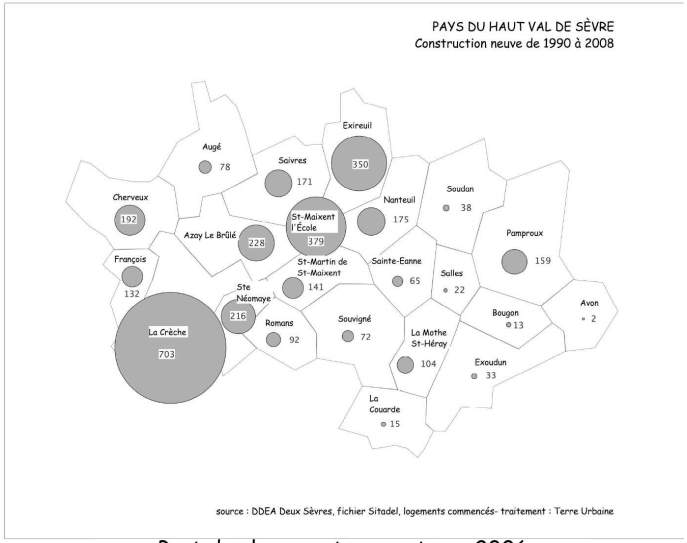

Part des logements vacants en 2006

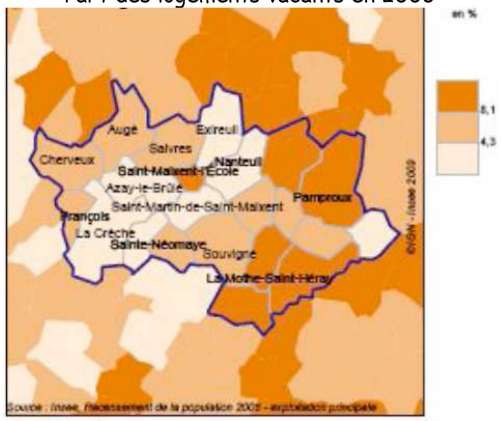

Territoire : 6,4 %
Zone de comparaison : 6,1 %

Atouts	Faiblesses
• La dynamique immobilière soutenue, tant en matière de construction neuve que de reprise du parc ancien, est source de retombées fiscales et économiques pour les communes. • La diminution du parc de logements vacants. • Un parc locatif social qui se développe dans certaines communes. • Une amélioration du confort avec le rajeunissement du parc.	• Un parc de logements trop peu diversifié et difficilement accessible à tous les besoins. • Faiblesse du parc locatif, privé et social, et offre concentrée à St-Maixent-l'Ecole. • Très peu de petits logements. • Un parc potentiellement indigne qui ne se résorbe pas. • Le centre ville de St-Maixent-l'Ecole concentre des situations de vacance et d'insalubrité. • Un développement de la construction neuve qui gagne progressivement l'Est du territoire et génère de nombreuses externalités négatives (consommation importante de foncier, augmentation des distances entre lieu de vie et lieu d'emploi, augmentation des coûts d'extension des réseaux pour les collectivités, etc.).
Opportunités	**Menaces**
• Le ralentissement de la construction neuve peut modérer les coûts fonciers et inciter les collectivités à intervenir sur la qualité de l'offre foncière (meilleur intégration des constructions dans la trame urbaine existante, découpage des lots mieux pensé, etc.) et des programmes de logements (quartier durable, Zone d'Aménagement Concerté, etc.). • Les nouvelles aides à l'amélioration de l'habitat et notamment énergétique offrent une opportunité pour réhabiliter le parc de logements anciens. • Le développement de programmes spécifiques de logements locatifs adaptés comme expérimentation d'un maintien à domicile préparé. • L'OPAH RU permet de revitaliser le centre-ville de St-Maixent-l'École	• L'absence de logements locatifs et de tailles diverses, petite à moyenne (du T1 au T3), risque de ne pas permettre le maintien sur le territoire des jeunes ménages et des ménages en « crise » économique ou personnelle (séparation). • Le vieillissement des plus âgés, associé à des niveaux de ressources modestes, peut créer à l'avenir des situations difficiles de maintien dans le logement. • La faiblesse des interventions publiques coordonnées, par exemple la mise en oeuvre de PLH ou d'OPAH communautaires, ne donne pas d'impulsion pour modifier l'état du parc de logements à l'échelle du territoire.

2.3. Urbanisme et développement : un territoire en mouvement

Source : Charte de Développement Durable (2004), Charte Paysagère et Architecturale(2008), documents d'urbanisme communaux, DDT

2.3.1. Les chiffres clés

- Consommation foncière : environ 660 ha consommés entre 1998 et 2007 et autant de programmés dans les documents d'urbanisme communaux : une extension continue de la tache urbaine avec environ :
  - 332 ha pour l'habitat (Estimation de 275ha de 2003 à 2012)
  - 330 ha pour l'économie (184ha de 2003 à 2012)
  - 260 ha pour les activités futures
  - 400 ha pour l'habitat futur
- Des documents d'urbanisme récents.
- 2004 : Charte de Développement Durable du Pays du Haut Val de Sèvre.
- 2008 : Charte Paysagère et Architecturale du Pays du Haut Val de Sèvre.
- 2009 : Charte Agriculture, Urbanisme et Territoire du Conseil Général des Deux-Sèvres.

2.3.2. Les évolutions récentes

- La consommation foncière est élevée et entraîne une artificialisation des terres naturelles et agricoles L'urbanisation est massive et progressive. L'étalement urbain et la périurbanisation atteint progressivement l'ensemble du territoire.
- Un usage modéré du droit de préemption urbain et peu de réserve foncière pour l'habitat.
- La réalisation successive de lotissements sans lien avec les formes urbaines et architecturales préexistantes entraîne une déstructuration de la trame urbaine traditionnelle.
- On observe cependant une évolution des pratiques d'aménagement dans les projets urbains suite notamment aux évolutions de PLU, (qui encadrent mieux le développement urbain), à l'élaboration de la Charte Architecturale et Paysagère, au développement de l'Approche Environnementale de Urbanisme, aux orientations de la Charte Agriculture Urbanisme et Territoires, ou encore à l'exemplarité de certaines opérations (projets mieux intégrés aux bourgs, recherche de densité, etc.).

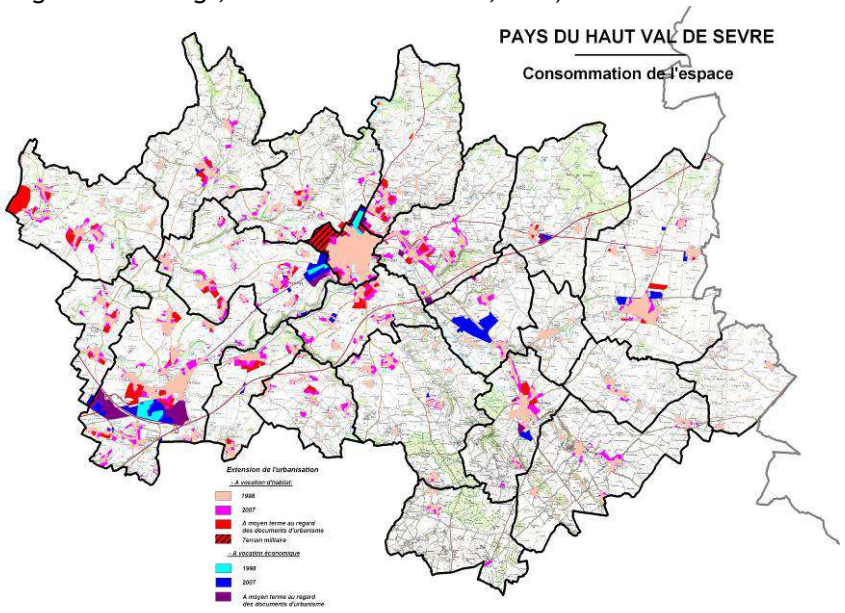

Source : Réalisation : DDEA des Deux-Sèvres

Atouts	Faiblesses
• Des documents d'urbanisme récents et souvent repensés pour prendre en compte une meilleure intégration des projets urbains et une consommation d'espace raisonnée. • La présence de Chartes pour encadrer et aider à mettre en oeuvre de meilleures pratiques.	• Une très forte consommation foncière et l'artificialisation des terres aux dépens des espaces agricoles et naturels • Une perte de la trame urbaine traditionnelle • Un développement urbain linéaire entraînant un allongement des parcours automobiles, des réseaux, des coûts généraux • Peu de réserve foncière pour l'habitat
Opportunités	**Menaces**
• L'exemplarité de la Charte Paysagère et Architecturale peut permettre de repenser les pratiques du développement urbain. • Le ralentissement immobilier actuel peut être un moyen de tempérer un développement urbain trop rapide, diversifier l'offre et mieux intégrer les prochaines opérations	• La pression urbaine et le manque de réaction des collectivités quant aux contenus des projets peut porter atteinte à l'identité rurale et agricole du territoire et à la qualité des paysages. • Les projets immobiliers portés par des agents extérieurs et la faiblesse de la maîtrise foncière empêchent les collectivités de maîtriser leur rythme de développement

2.4. Equipements et services : une amélioration de la qualité de l'offre

2.4.1. Les chiffres clés

▪ Equipements scolaires (2009) : 5 284 enfants scolarisés dans les établissements du Pays dont 2/3 en élémentaire (1 260 en maternelle, 1 960 en primaire) ; 1 560 enfants dans les 4 collèges ; 504 élèves dans le seul lycée du territoire.
▪ Equipements pour personnes dépendantes ou en perte d'autonomie : 580 lits répartis sur 8 maisons de retraite et foyer/logement ; 190 places en IME – Institut Médico-éducatif d'Azay-le Brûlé

2.4.2. Les évolutions récentes

▪ La localisation des principaux équipements structurants se calque sur les polarités urbaines du Pays mais les évolutions récentes en termes d'équipements et de services témoignent d'un développement significatif de l'offre de proximité et d'une élévation du niveau de services rendu à la population qui intéresse l'ensemble du Pays du Haut Val de Sèvre.
▪ Les effectifs scolaires affichent un léger recul en maternelle, alors qu'ils progressent en primaire et en collège[2]. Cette évolution résulte de l'attractivité du Pays auprès de familles déjà constituées. Les effectifs en recul en maternelle illustre aussi la baisse du nombre moyen de personnes par ménage.
▪ De bon niveau, la qualité de l'offre culturelle s'est notablement améliorée ces dernières années, avec la prise en compte de l'offre de proximité, tant dans l'amélioration des pratiques que dans la diffusion, et la diversification de l'offre.
▪ L'offre en hôpital de proximité et en maisons de retraite avec lits médicalisés s'accompagne de partenariats intercommunaux et d'une offre de services de qualité en faveur du maintien à domicile des personnes âgées. Le Pays a poursuivi ses efforts en faveur de la prise en compte du vieillissement démographique, comme en témoigne le développement de programmes de construction de 5 à 6 logements adaptés à proximité des services de centre – bourgs.
▪ Le Pays a initié des projets en faveur de la petite enfance avec la création future d'une micro-crèche et l'ouverture à venir de 2 Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Figure 3 : Ecole de François

▪ Les attentes concernant les équipements sportifs s'expriment en terme de mutualisation et de polyvalence des équipements.
▪ La validation du schéma directeur de l'aménagement numérique des Deux-Sèvres (S.D.A.N.) à la commission permanente du 13 juillet 2012 ouvre les pespectives du dépoiement numérique.

[2] *Observations sur la période 2005 - 2009*

Atouts	Faiblesses
• Un bon niveau global d'équipements polarisé dans les principales unités urbaines du territoire. • La très forte élévation du niveau d'équipements et de services de proximité dans les communes périurbaines et rurales au cours des dernières années. • Une amélioration de l'offre d'équipements et de services dans le domaine des loisirs, de la culture et de l'aide à la personne (petite enfance, personnes âgées, etc.). • Des projets de création, de rénovation ou d'extension d'équipements dans les communes	• Absence d'équipement structurant capable d'assurer au Pays un certain rayonnement • La polarisation de l'offre commerciale sur St-Maixent-l'Ecole et La Crèche soulève des problématiques d'accessibilité pour la population des communes les plus éloignées. • Le déclin démographique de certaines communes rurales de l'Est du Pays, génère une faiblesse de niveau d'équipement, de services et donc d'animation globale : quelle vitalité à attendre pour ces communes à plus long terme? • Baisse sensible du nombre de praticiens de la santé en milieu rural
Opportunités	**Menaces**
• L'amélioration de la qualité de l'offre de services et d'équipements pour tous (y compris services publics) permet de garantir l'attractivité globale du Pays et sa qualité de vie : elles supposent une adaptabilité, une anticipation et une poursuite des efforts engagés en faveur de la répartition équilibrée et solidaire des équipements et services • Poursuite de la mutualisation et mise en réseau des équipements et services • Affirmer les projets structurants de niveau Pays : prolonger la démarche initiée par le Pays en faveur de la petite enfance ou de la culture, développement du lycée, dynamisation de la vie culturelle, politique d'équipements structurants, … • Amélioration de la mobilité pour les des personnes âgées, isolées ou dépourvues de moyens (dont les jeunes) • Anticipation des besoins (personnes dépendantes)	• L'arrivée massive de population entraîne des évolutions importantes en terme d'identité culturelle, de lien social et d'intégration des nouveaux habitants • Les disparités territoriales constatées à l'échelle du territoire peuvent s'accentuer faute d'une politique de « rééquilibrage » de l'offre en équipement et services (commerces, services public) structurée à l'échelle du territoire. • Affaiblissement de la qualité de services publics en milieu rural • La baisse sensible du nombre de praticiens de la santé en milieu rural peut entraîner des problèmes d'accès aux soins pour les populations peu mobiles.

3. Perspectives économiques

3.1. Un dynamisme réel en appui sur des facteurs préférentiels de localisation

3.1.1. Les chiffres clés

- 12 805 emplois en 2009
- 1 265 établissements (2006)
- Evolution moyenne annuelle de l'emploi : +2.6% dans le Pays de 1999 à 2009, +1.2% dans les Deux-Sèvres
- Sphère productive : 3 909 emplois salariés – dont industrie : 2 400 emplois (2006 – avec industrie agro-alimentaire)
- Sphère publique : 2 641 emplois salariés (2006)
- Sphère résidentielle : 2 354 emplois salariés (2006)

3.1.2. Les évolutions récentes

- Le Pays du Haut Val de Sèvre bénéficie d'une indéniable dynamique économique avec la création de plus de 2 600 emplois de 1999 à 2009.
- Ce dynamisme est à mettre en relation avec 3 facteurs préférentiels de localisation : le nœud autoroutier et l'important développement d'Atlansèvre à La Crèche, la proximité de l'agglomération niortaise et le pôle structurant de Saint-Maixent-L'Ecole.
- L'ensemble des polarités urbaines a su développer des emplois sur la période récente y compris le pôle de La Mothe-Saint-Héray, mais la dynamique économique y demeure fragile.
- L'économie locale s'appuie sur le triptyque Industrie-logistique-Fonction publique, qui s'il présente des forces (dynamique de groupes, nouveaux métiers de la logistique, ancrage des activités…) n'en présente pas moins des faiblesses : emplois précaires, menaces de délocalisations, restructuration des emplois de la fonction publique…
- La lutte contre l'évasion commerciale a conduit au développement de la zone commerciale de L'Hommeraie. Son essor a toutefois contribué à un processus d'essoufflement du centre-ville de Saint-Maixent-l'Ecole.

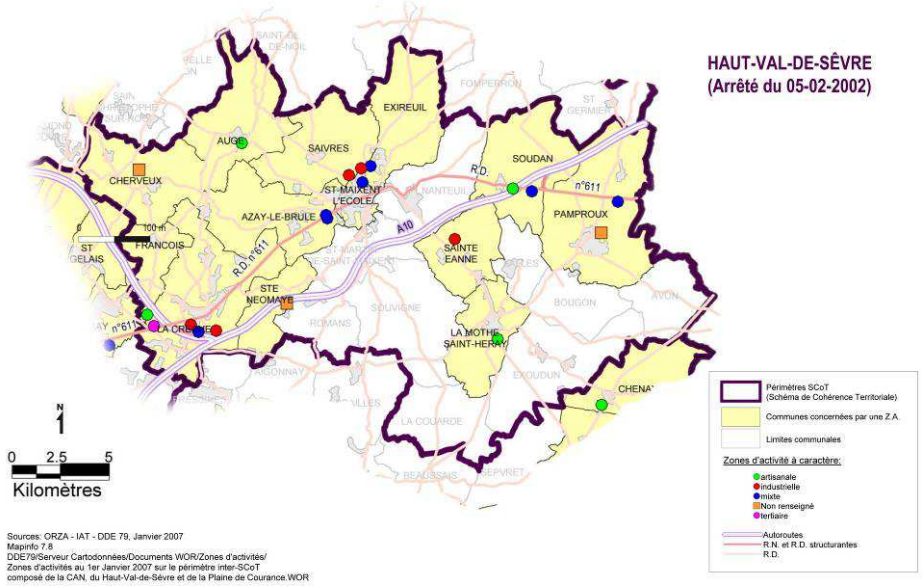

Figure 4 : Zone d'activités du Pays du Haut Val de Sèvre
Source : DDEA

Atouts

- Une dynamique économique assez exceptionnelle en milieu rural, basée sur des avantages préférentiels en terme de localisation
- La forte attractivité d'Atlansèvre avec d'importantes perspectives en terme de développement et de créations d'emplois est un atout pour le développement économique du territoire.
- Le développement d'un parc d'activités structurant à l'Est du territoire permet un rééquilibrage des pôles d'emplois.
- Un tissu industriel pour l'essentiel ancré dans l'économie locale : 80% des entreprises ont leurs sièges sociaux dans le Pays
- Le tissu artisanal se développe ce qui participe à renforcer l'offre de services à la population et l'économie locale.

Faiblesses

- Aucune stratégie concertée de commercialisation des parcs d'activités à l'échelle du Pays
- L'importance de la sphère publique dans l'économie de Saint-Maixent-L'Ecole rend la ville dépendante de décisions nationales.
- L'absence de réseaux d'entreprises et de filières économiques organisées à l'échelle du territoire ne facilite pas le développement de l'innovation et les démarches collectives de prospection et de positionnement sur de nouveaux marchés.
- L'important recul de l'emploi industriel de la commune de Sainte – Eanne de 1999 à 2006 témoigne de mutations industrielles,
- La dépendance de l'activité agricole aux orientations européennes et nationales engagées dans le cadre des négociations de la Politique Agricole Commune fait peser un certain nombre d'incertitudes quant à la pérennité des filières et de son marché aval (comme l'agroalimentaire).
- L'absence de connexion entre les industries agro-alimentaires et les productions agricoles locales ne contribue pas à l'ancrage territorial des entreprises.
- La perte d'emploi des communes rurales fragilise l'économie de ces espaces et la qualité de vie de sa population.
- L'évolution de la pyramide des âges des artisans constitue un constat inquiétant quant à la pérennité du dynamisme de la profession.

Opportunités

- La structuration de l'offre foncière, associée à des actions communes de prospection et de commercialisation, peuvent contribuer à un rééquilibrage des polarités économiques du territoire.
- La constitution de réseaux d'entreprises, avec la recherche de synergies et la création de nouveaux services, conduit à un meilleur ancrage des entreprises dans le territoire et au développement de l'emploi.
- Le développement durable offre d'importantes perspectives de développement et d'innovation pour les entreprises industrielles du territoire (ex. Ecoconstruction, logistique dans les nouvelles modalités de transport de marchandises …)
- La mise en œuvre d'une politique cohérente d'urbanisme commercial permet de limiter l'évasion commerciale et de préserver les différentes formes de commerce.
- Anticiper les effets des nouvelles infrastructures routières conduit à consolider les activités existantes et autorise l'accès à de nouveaux marchés.

Menaces

- La très forte mise en concurrence entre projets structurants contribue à pérenniser les écarts entre l'Ouest et l'Est
- La réduction sensible des emplois dans la fonction publique accentue la fragilité commerciale et l'affaiblissement de la polarité de Saint-Maixent-L'Ecole
- Des effets persistants de la crise économique peuvent être attendus à court terme, avec une interrogation sur leur nature : facteurs structurels ou conjoncturels ?
- Une dévitalisation persistante de l'emploi dans les plus petites communes rurales est susceptible d'accentuer les clivages entre population au sein du territoire.

3.2. Conditions d'emploi : des indices qui se dégradent depuis 1999

3.2.1. Les chiffres clés

- Taux d'emploi des femmes : 63% en 2006 ; 54.6%, en 1999 ; 47.5% en 1990
- 1 787 actifs occupent un emploi à temps partiel en 2006, 1 629 en 1999
- Temps partiel : 2006, 14.4% ; 1999, 16% ;
- Emplois intérimaires : 1.8% de la population active occupée en 2006 ; 1.4% en 1999
- Décembre 2008 : 774 demandeurs d'emplois, dont 429 actifs féminins (55.4%)

3.2.2. Les évolutions récentes

- Expression des mécanismes de la périurbanisation, la croissance de la population active résidente s'est accélérée depuis 1999. Son rythme d'évolution n'a cessé de croître (+4.8% entre 1990 et 1999 ; + 31.5% entre 1999 et 2009).
- 14 448 actifs vivent sur le territoire pour un volume de 12 805 emplois offerts : les échanges avec les pôles d'emplois limitrophes notamment l'agglomération niortaise se sont intensifiés.
- Cette évolution est également à mettre en relation avec la forte progression du taux d'emplois des femmes et la tertiarisation de l'économie.
- Les évolutions constatées depuis 1999 mettent en évidence une dégradation des conditions d'emplois avec : l'évolution à la hausse (en valeurs absolues) des salariés à temps partiel – qui concerne notamment les femmes (un choix librement consenti ?) – et le développement des emplois précaires (forte augmentation des actifs en CDD, ou des emplois intérimaires…)
- Au-delà de situations volontairement choisies, qui sont minoritaires, ces évolutions témoignent de la progression des demandes de flexibilité dans le monde des entreprises inscrites dans la mondialisation. Les logiques de compétitivité et d'adaptabilité peuvent aboutir à des conséquences sociales contraignantes à l'échelle de l'individu ou de la société.
- Les effets quantifiables de la crise économique internationale de 2008 sur la dynamique économique locale s'expriment notamment en terme de dégradation du marché du travail. Ces tensions affectent plus durement la population active masculine.

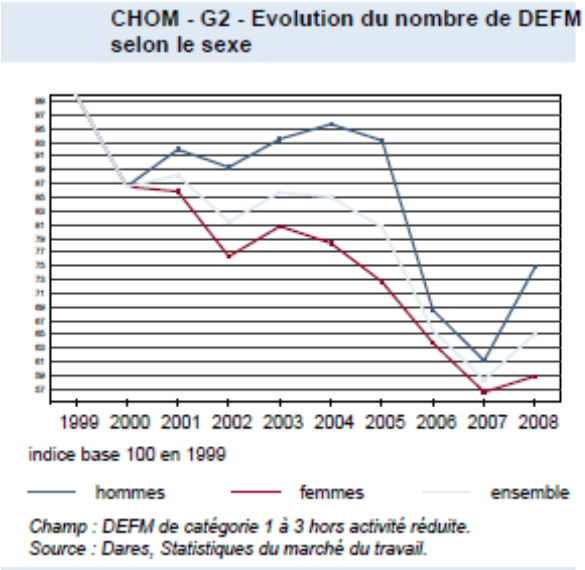

Source : INSEE

Atouts	Faiblesses
• La croissance de la population active résidente entraîne la vitalité des communes • Le taux d'activité des 15 – 64 ans, plutôt important, témoigne de la disponibilité de la main-d'œuvre sur le territoire. • Baisse du nombre de demandeurs d'emploi longue durée.	• Une périurbanisation qui se traduit par l'augmentation des déplacements domicile – travail • Une dégradation des conditions d'emploi ces dernières années • L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi suite à la crise économique du second semestre 2008 • L'absence de Pôle Emploi sur le territoire
Opportunités	**Menaces**
• La prise en compte croisée des thématiques que sont l'emploi, l'habitat et l'offre en services et équipements contribue à une amélioration durable de l'aménagement du territoire : renouvellement de la population active, limitation des déplacements domicile – travail, communes rurales confortées dans une vocation plurifonctionnelle. • Capacité à concilier développement économique, adaptabilité concurrentielle et « Bonheur Intérieur Brut » valorisent le développement territorial. • Développer des modes de déplacement collectifs permettrait une meilleure accessibilité des pôles d'emplois et limiterait l'usage des véhicules individuels.	• « Le peak oil » se produit avec l'élévation du coût des énergies fossiles, repositionnant l'attractivité territoriale au bénéfice des communes les plus proches de l'agglomération niortaise, notamment celles bénéficiant d'une desserte de transport en commun. Le phénomène remettrait alors en cause la répartition des activités et des hommes sur le territoire. • La dégradation du marché de l'emploi (conjoncturel ?) et la détérioration des conditions de travail peut entraîner de lourde conséquence sur l'économie locale et la qualité de vie des populations.

3.3. Migrations, infrastructures et transports en commun

Un débat citoyen a été organisé le vendredi 10 juin 2011 pour approfondir avec les élus et les habitants cette réflexion. Les constats déjà réalisés en 2005 dans la Charte de Développement Durable sont toujours d'actualité :

- Développement du transport individuel et augmentation de la fréquence des déplacements (travail et loisirs) entrainant une dépendance à la voiture individuelle,
- Migrations pendulaires croissantes en direction de l'agglomération niortaise, saturation des réseaux routiers (RD 611) et trafic de poids lourds important,
- Crise énergétique et économique (augmentation du prix du pétrole et ressource limitée) et impact climatique de l'accentuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- Offre de transport en commun restreinte et peu utilisée par les actifs,
- Problématique des déplacements pour les personnes à mobilité réduite ou isolée.

3.3.1. Les chiffres clés

Motifs de déplacement : L'influence du Pôle Niortais

- 40 % des actifs qui habitent sur le Pays travaillent à l'extérieur (flux sortants)
- 65% des emplois du territoire sont occupés par des résidents du Pays (dont 1/3 sont situés sur leur commune de résidence)
- Sur les 35% d'actifs entrants, 42% sont attirés vers le pôle de Saint-Maixent-L'Ecole.

Modes de déplacement

- Le taux de motorisation est de 1,4 véhicules par ménage,
- La mobilité est de 3,5 déplacements par jour et par personne,
- 80 % des déplacements sont réalisés en TIM et 5 % en TC. Par extrapolation, 112 000 sont liés à la population du Pays du Haut Val de Sèvre et représentent près de 90 000 véhicules/jour.
- TC : Réseau interurbain RDS géré par le Conseil Général (lignes 16 et 52 raccordées à la gare de Saint-Maixent-l'Ecole. et Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (S.I.T.S) + émergence du transport à la demande
- 1 gare TGV à St Maixent, 4 arrêts TER sur le Pays – Trajet St Maixent/Niort = 12 minutes
- 2 pôles multimodaux sont répertoriés : la gare de St Maixent l'Ecole et La Crèche

Réseau routier principal et charges trafic

- 2 voies à grand débit : A83 vers Nantes et A10 entre Paris et Bordeaux et 3 échangeurs : S11, S32, S31
- Un trafic important sur les voies de desserte locale : 12 000 véhicules / jour dans les deux sens pour la RD611
- Trafics PL mal raccordés entre axes structurants et ZA en augmentation : saturation du giratoire de la S11-A83 - 400 poids lourds / jours sur la RD 737 (zone d'activité de Sainte Eanne) - 13 % de poids lourds sur la route qui dessert carrière de Donia), etc…

3.3.2. Les évolutions récentes

- **Accroissement global des déplacements** (notamment migrations pendulaires vers l'agglomération Niortaise, mais aussi trafic interne ou de transit).
- **Les prémices d'un phénomène de retour vers les grands centres-urbains** (choix du foncier/coût économique global)
- **Un schéma routier** a été adopté par le Conseil général en 1996 qui ne prend pas réellement en compte la RD 611
- **Déviation projetée au Nord de Saint-Maixent-l'Ecole**
- **Un nouvel axe autoroutier** A10/A20 vers l'Est du Pays en prévision, un nouvel échangeur autoroutier, …
- **Transport de marchandises : le projet Niort Terminal** (une nouvelle plateforme logistique, base arrière des terminaux portuaires rochelais)

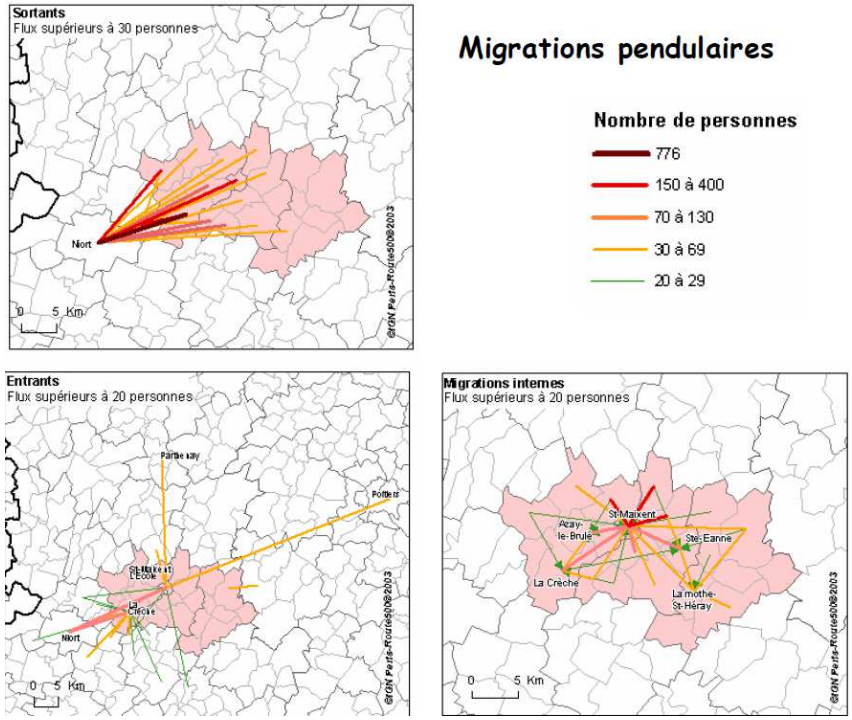

Modes de déplacements adoptés par la population active de plus de 15 ans par canton

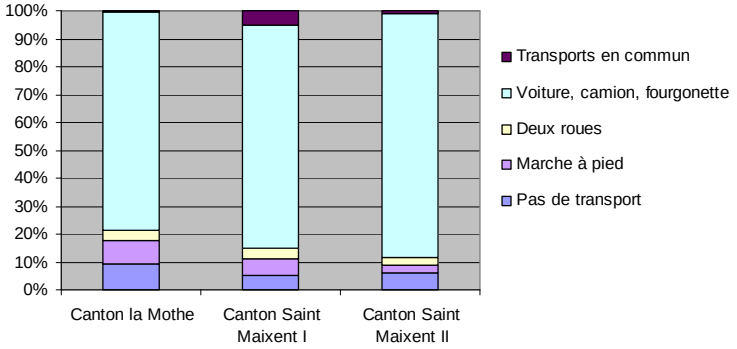

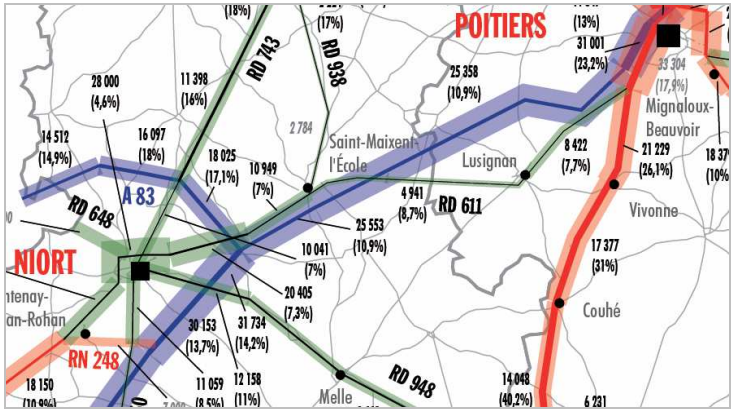

Figure 5 : Trafics routiers 2007
Source : DRE Poitou-charentes

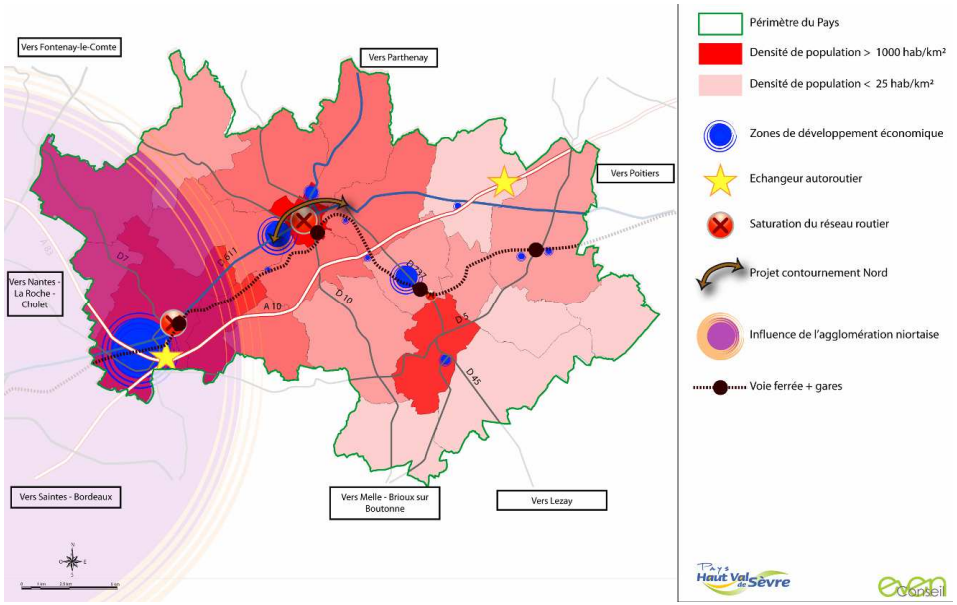

Atouts	Faiblesses
▪ Une exceptionnelle accessibilité bénéfique pour l'économie et l'attractivité du Pays entre Niort et Poitiers (A10-A83, 3 échangeurs) ▪ Présence de 4 gares TER (dont 1 TGV très attractive sur Saint Maixent-L'Ecole) ▪ Une attractivité touristique à amplifier pouvant servir de base au développement de réseau vélos mailler entre eux ▪ Des activités génératrices d'emplois présentes et réparties sur l'ensemble du Pays	▪ Une dépendance à la voiture particulière (contexte rural et de périurbanisation, nombreuses zones d'activités éclatées sur le territoire) ▪ Une forte influence du pôle niortais dans les déplacements domicile/travail ▪ Une offre en transport en commun retreinte et non utilisée par les actifs ▪ Un trafic poids lourd important qui se surajoute au trafic d'échange domicile/travail et passe dans des zones résidentielles ▪ Une absence historique de planification des déplacements multimodaux (mobilité) avec l'aménagement de l'espace et des activités. ▪ Une localisation des activités de carrière, d'industrie, de commerces qui génèrent des flux PL non compatibles avec le niveau de service recherché par les secteurs d'habitat. ▪ Il n'est pas noté de politique particulière de stationnement.
Opportunités	**Menaces**
▪ Mieux hiérarchiser le réseau de transport (trafic de transit, d'échange, interne) ▪ Agir sur la densité urbaine pour accentuer le choix modal (densité autour des gares routières et ferroviaires, mobilisation et reconquête du foncier au niveau des polarités bénéficiant des services et des zones d'emplois) ▪ Intégrer les modes doux et alternatifs dans le choix de planification urbaine (localisation, densité, TC attractif, synergies entre les Autorités Organisatrices de Transports …) ▪ Une opportunité ferroviaire à développer (une gestion de l'intermodalité à améliorer et une fréquence à adapter aux horaires des actifs) ▪ Une modification profonde des attitudes et habitudes à accompagner	▪ Fragilisation accentuée d'une population face à la crise énergétique et économique ▪ Accroissement global des déplacements ▪ Des projets routiers qui vont générés une augmentation des trafics motorisés supplémentaires et consommer des ressources financières (Niort Terminal, Altlansèvre, nouvel axe autoroutier). ▪ Accentuation des émissions de GES et aggravation de l'impact sur le climat ▪ Un réseau routier local de plus en plus saturé (sécurité, cadre de vie, traversée de ville)

3.4. Agriculture : les mutations en cours

Sources : INSEE, Charte de Développement Durable (2004), Etude Agriculture et Territoires (2005), Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, ADASEA.

Le principaux faits marquants du RGA 2010 sont Professionnalisation, féminisation, nouveaux usages technologiques et environnementaux, diversification des modes de commercialisation et des débouchés, développement des labels de qualité…

Localement, une convention entre les deux structures fixait les conditions et les modalités pratiques de la mise en œuvre de leur partenariat pour 2011 et 2012. Celle-ci a été prolongée d'une année supplémentaire. En deux années, la Chambre d'agriculture a accompagné :

- 13 candidats en recherche d'exploitation,
- 4 parrainages sur des exploitations agricoles,
- 9 exploitations en recherche de repreneurs ou associés.

Ce suivi a conduit à des installations d'entreprises agricoles sur le territoire :

- 1 installation en 2012 (vaches allaitantes),
- 2 installations en 2011 (caprins avec vaches allaitantes),
- 6 installations en 2010 (bovin lait, céréales, 2 vaches allaitantes, 2 caprins avec vaches allaitantes).
- 3 installations sont à ce jour en projet pour 2013 (équin, vaches allaitantes et bovin lait)

Deux marchés de producteurs de pays ont été également organisés sur le territoire au cours des étés 2011 et 2012 à Saint-Maixent-l'Ecole et Souvigné.

3.4.1. Les chiffres clés

- 396 exploitants agricoles en 2008, soit 70 de moins qu'en 1999.
- 31 % des agriculteurs ont plus de 50 ans, la moitié d'entre eux n'avaient pas encore trouvé de repreneur en 2008.
- L'élevage reste l'activité dominante de 72 % des exploitations
- 52 % de la Surface agricole utile est occupée par les grandes cultures (céréales et oléagineux) et 43 % par les cultures fourragères
- Une surface moyenne par exploitation de 101 ha en 2008, contre 55 ha en 2000.
- Une baisse de la surface agricole globale à estimer à partir des éléments du prochain recensement agricole.

Les communes du Pays du Haut Val de Sèvre sont situées dans l'aire géographique des AOP « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou » (à l'exception des communes de Cherveux et de François). Ces communes appartiennent également aux aires de production des IGP « Jambon de Bayonne », «Volailles du Val de Sèvres», et des IGP viticoles «Val de Loire Allier », « Val de Loire », « Val de Loire Cher », « Val de Loire Indre », «Val de Loire Indre-et-Loire », « Val de Loire Loir-et-Cher », « Val de Loire Pays de Retz ». Ceci traduit une reconnaissance et un dynamisme de production à préserver.

3.4.2. Les évolutions récentes

- On constate une accélération de la consommation d'espace agricole par les autres usages (urbanisation, routes, zones d'activités) depuis 2000. Par ailleurs, la profession agricole est menacée par les évolutions économiques récentes, et en particulier la réforme de la Politique Agricole Commune.
- Les surfaces fourragères tendent à s'étendre sur le territoire, ce qui soulève un certain nombre de problèmes de qualité de l'eau, notamment du fait de la mise en culture de prairies.
- Les évolutions agricoles ne sont enfin pas sans impacts sur les paysages et la biodiversité (réduction de la trame bocagère).

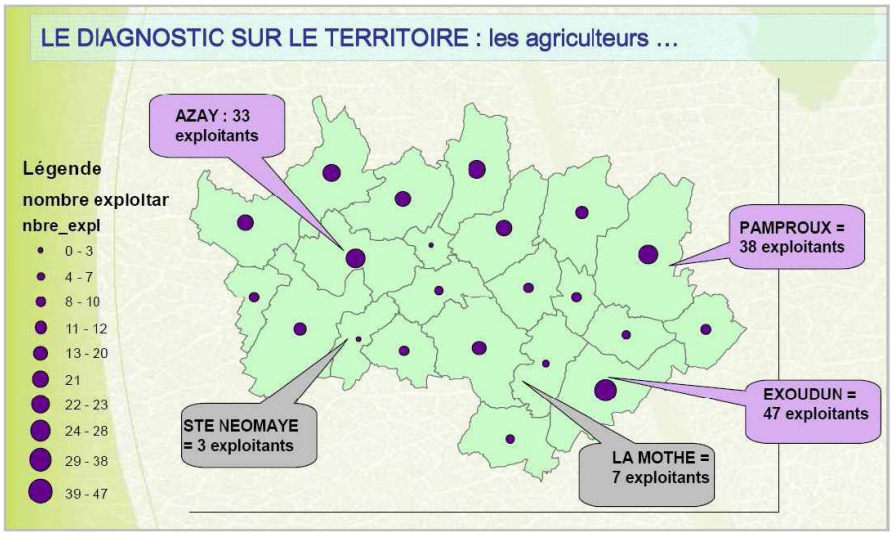

Source : ADASEA - 2008

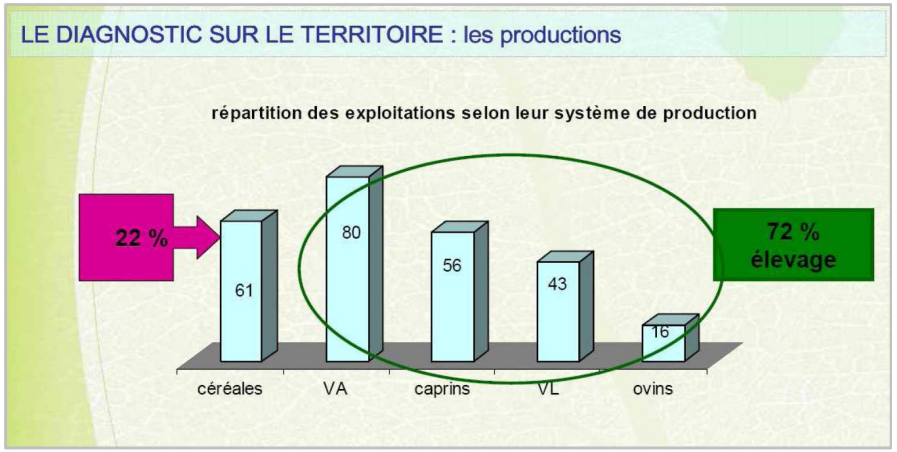

Atouts	Faiblesses
• Une agriculture encore très présente, avec près de 400 exploitants en activité. • Un secteur agroindustriel très dynamique avec des « locomotives » puissantes (COOPERL), susceptible de fournir des débouchés réguliers à l'activité d'élevage du Pays. • Des exploitations qui s'agrandissent et se professionnalisent, permettant de mieux résister aux impacts des crises sectorielles et offrant un meilleur pouvoir d'achat aux exploitants agricoles.	• Un tiers des exploitations devront être reprises au cours de la décennie à venir, dont 50 % n'ont pas encore de repreneur identifié. • Des problèmes de qualité de l'eau récurrents en partie liés à l'activité agricole, • Des pratiques d'irrigation trop consommatrices d'eau, des problèmes d'étiage récurrents sur les rivières du Pays. • Des emprises sur les terres agricoles par les autres usages qui s'intensifient. Une prise en compte insuffisante de l'activité agricole dans l'élaboration des documents d'urbanisme. • L'augmentation de la taille des exploitations agricoles entraîne l'uniformisation des paysages et contribue à la disparition des bocages (suppression des couloires écologiques liés haies, perte de ce patrimoine identitaire, etc.)
Opportunités	**Menaces**
• Améliorer les modes de gestion des sols permettrait de limiter les pollutions et en particulier les teneurs en nitrate. • Appliquer les orientations du SAGE améliorerait la gestion des effluents d'élevage, et réduirait le recours aux pesticides. • Développer l'agriculture raisonnée, biologique, et encourager les démarches de certification développerait des filières locales en lien avec les attentes des citadins (vente directe, etc.) et préserverait de la qualité de l'environnement. • Accompagner les installations et les reprises d'exploitations permettrait de pérenniser l'activité agricole sur le territoire. Le Pays du Haut Val de Sèvre qui a prolongé son partenariat avec la Chambre d'agriculture en 2013 pour l'installation agricole. • Encourager la diversification des exploitations agricoles vers le tourisme. • Appliquer les recommandations de la Charte Agriculture, Urbanisme et Territoire du Conseil Général des Deux-Sèvres lors de l'élaboration de documents d'urbanisme. • Favoriser la création de liens entre les entreprises agroindustrielles et le tissu agricole local pourrait permettre une plus grande autonomie des exploitations vis-à-vis des marchés et orientations européenne.	• La réduction trop importante de la SAU mettrait en péril la viabilité des exploitations agricoles. • Une poursuite de la réduction du nombre de sièges d'exploitation entraînerait une déshérence de certaines terres agricoles. • Les incertitudes liées à la Politique Agricole Commune, dont les orientations ont des conséquences directes sur les comptes de résultat des exploitants. • Un secteur agroalimentaire qui s'essouffle en raison du manque d'accessibilité et des difficultés de recrutement.

3.5. Le tourisme et les loisirs

3.5.1. Les chiffres clés

- 2 705 lits non marchands, en résidences secondaires, en 2009
- 1 844 lits touristiques marchands réparti sur 110 structures au 31.12.2011; 10.1% de la capacité d'accueil départementale
- 609 lits en hôtellerie fin 2011 (33% des lits touristiques marchands) avec un taux d'occupation moyen de 67%, 94 500 nuitées ; 480 lits en hébergement de plein air (26% des lits touristique marchands)
- 8 musées sur le territoire, dont le Musée des Tumulus de Bougon (25 747 entrées, en 2008, soit 73% des entrées enregistrées sur l'ensemble des musées du territoire)

3.5.2. Les évolutions récentes

- Attractif par son offre de sites loisirs – nature qui procurent des espaces de détente et de pratiques sportives aux résidents du Pays et aux urbains de l'agglomération niortaise, le Pays du Haut Val de Sèvre peine à s'affirmer comme une destination touristique à part entière.
- Si les établissements hôteliers enregistrent un des meilleurs taux d'occupation du département, cela est davantage dû à leur localisation préférentielle sur un nœud de communication (avec un nombre conséquent de séjours d'une nuitée), et à l'importance de la clientèle d'affaires plus qu'à une vocation touristique affirmée.
- L'offre en hébergement de plein air sous gestion publique demeure de qualité insuffisante. Cependant, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes forment une offre en diffus qui n'est pas négligeable.
- Le Pays du Haut Val de Sèvre présente un certain nombre de lieux de visite de très petite taille qui ne constituent pas des sites touristiques de référence, à l'exception du musée des Tumulus de Bougon.
- Le Pays n'en possède pas moins un certain nombre de potentialités de développement touristique liées à la qualité des paysages, à l'axe de la Sèvre Niortaise , ou encore à son patrimoine, et au dynamisme de sa politique culturelle (festivals).

Figure 6 : Tumulus de la Pierre Levée

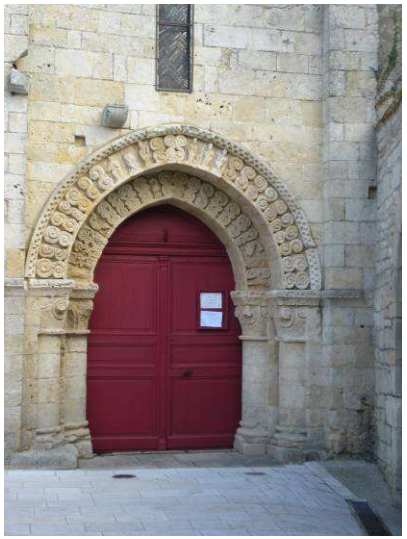

Figure 7 : Eglise de Pamproux

Atouts	Faiblesses
• Le positionnement stratégique lié au croisement autoroutier renforce l'accessibilité du territoire et lui permet de capter un tourisme de transit • Le Musée des Tumulus de Bougon constitue l'un des sites touristiques majeurs du territoire et participe à son attractivité. • La politique culturelle avec de nombreux festivals • La qualité des paysages et du patrimoine historique constitue un potentiel pour le développement touristique du territoire. • La structuration d'un Office de Pôle permet une mutualisation des moyens et une structuration de l'offre touristique à l'échelle du territoire (cohérence, développement, promotion, etc.).	• Le Musée de Tumulus de Bougon ne joue pas un rôle de locomotive touristique pour le Pays • Nombre important de lieux de visites à la fréquentation très modeste • Hétérogénéité et faiblesse des capacités d'hébergement
Opportunités	**Menaces**
• Les potentialités du tourisme de ressourcement avec la valorisation de la vallée de Sèvre Niortaise permet de relier le Pays à la « locomotive touristique» du département qu'est le Marais Poitevin : nouveaux produits touristiques (itinérance, Nature – Patrimoine…). • Le développement de l'écotourisme génère de nouveaux marchés (écoconstruction, écotourisme). Son développement sur le territoire contribuerait à son image, et à son attractivité auprès de certaines typologies de clientèles. • La Caserne Canclaux pourrait accueillir un projet structurant et permettre ainsi d'affirmer le rayonnement touristique de Saint-Maixent-l'Ecole. • Affirmer le rôle du Musée des Tumulus dans l'économie touristique locale	• La poursuite des tendances actuelles avec une économie touristique peu structurée qui génère de faibles retombées économiques sur le territoire.

4. Environnement

4.1. Paysages naturels et bâtis

4.1.1. Les évolutions récentes

Les modes d'occupation du sol n'ont pas évolué en 2013, tant en typologie qu'en superficie. En revanche, la charte paysagère et architecturale devient de plus en plus un outil de référence.

- Le territoire est toujours touché par la périurbanisation Niortaise et Saint-Maixentaise, engendrant un développement des bourgs dans les périphéries « concentriques » des deux pôles, notamment sur l'Ouest du territoire, et le développement d'une urbanisation quasi-continue le long des axes routiers.
- On peut regretter un développement urbain qui s'effectue généralement hors des limites des noyaux anciens, sans cohérence ni continuité du bâti, sans composition urbaine, et sans prise en compte du site d'implantation.
- Les maisons sont trop souvent localisées en milieu de parcelle, en déconnexion totale avec les modes de fonctionnement usuels. L'ensemble de ces mutations entraîne une destruction progressive de la physionomie des entités urbaines. Certaines coupures d'urbanisation s'effacent en raison de l'urbanisation linéaire le long des routes. Or leur maintien constitue un enjeu primordial pour l'avenir du paysage du Pays du Haut Val de Sèvre.

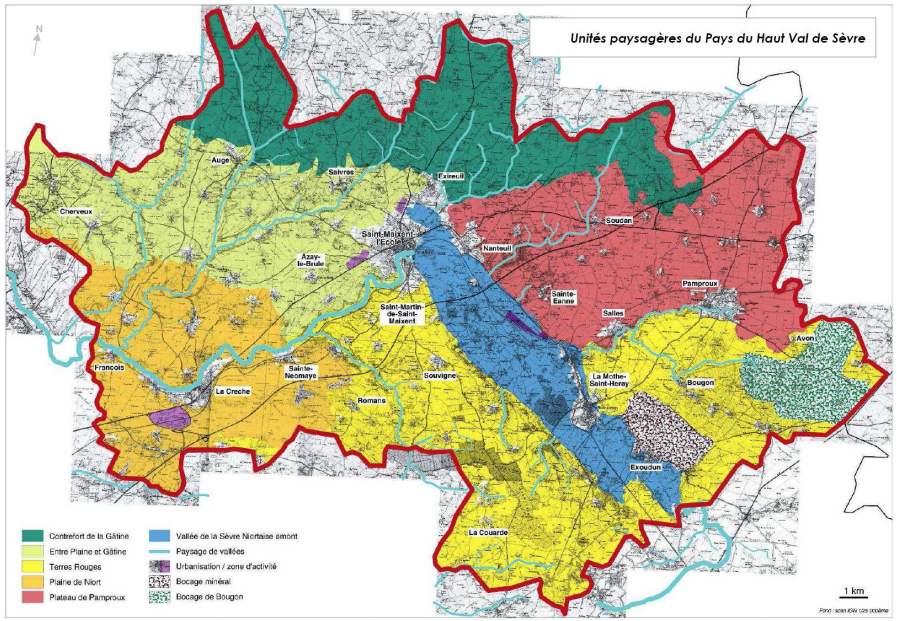

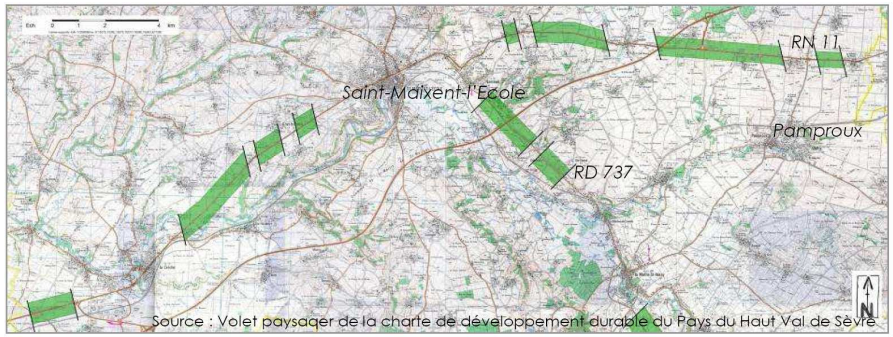

Coupures vertes sur la RN 11 et la RD 737

Atouts	Faiblesses
• Petites unités urbaines réparties sur l'ensemble du territoire. • Richesse et diversité des paysages, avec 7 unités paysagères distinctes. • Nombreux éléments remarquables : patrimoine rural (haies et murets, cimetières protestants…), entités urbaines remarquables, bocage minéral de Bougon/Avon, importance de l'eau, rôle paysager des coteaux, sites naturels remarquables. • Avoir une charte paysagère et architecturale	• Forte périurbanisation du territoire et urbanisation linéaire le long des axes de communication. • Banalisation et difficulté de lecture du paysage • Présence de points noirs paysagers • Mutation des pratiques entraînant une dégradation du paysage agricole : effacement radical ou progressif du maillage bocager, remplacement des prairies humides par des cultures céréalières, plantation et gestion inadaptée de certaines formations végétales (peupliers) • Concurrence de l'occupation du sol avec les pressions urbaines : mitage de l'espace rural.
Opportunités	**Menaces**
• Maîtriser spatialement l'urbanisation contribuerait à préserver la lecture la composition de l'espace. • Développer des compositions urbaines de qualité et harmonieuses, développées dans une unité d'ensemble. • Préserver les différents paysages agricoles et naturels identitaires du Pays (paysage de bocage, paysage de vallée et paysage de plaine à champs ouvert) permettrait le maintien d'un cadre de vie de qualité et contribuerait à l'attractivité du territoire. • Préserver et mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel et humain (éléments ponctuels ou de la trame du système agricole, ensemble naturel ou urbanisé spécifique).	• Une poursuite des mouvements observés • Une disparition des coupures vertes par l'urbanisation notamment le long des axes routiers, préjudiciable à la qualité paysagère d'ensemble (perte de l'effet de « respiration » lors de la traversée du Pays notamment).

4.2. La biodiversité et les milieux naturels

4.2.1. Les chiffres clés

- 12 ZNIEFF inventoriées
- 1 arrêté de protection de biotope sur le Magnerolles de 1800 ha
- 3 sites Natura 2000 constitués sur le territoire (La Mothe-St-Héray, Magnerolles, Les Chaumes d'Avon)
- 3 sites classés et 2 sites inscrits protégés au titre de la loi 1930
- 8 Espaces Naturels Sensibles (politique départementale de protection et de sensibilisation)
- 2 forêts domaniales au Sud-Est du territoire (Hermitain et Fouilloux) et de nombreux boisements éparpillés en vallées et en couronnement Nord du territoire
- Un maillage bocager atteignant en moyenne 53 ml/ha pour le Pays
- Une trame verte et bleue départementale en cours de déclinaison au niveau 'Pays'

4.2.2. Les évolutions récentes

- Augmentation de la surface de zones humides cultivées (+ 30% entre 2004 et 2009 sur le périmètre du SERTAD). Les inventaires des zones humides pour les 14 communes du Pays du Haut Val de Sèvre ont débuté en octobre 2011, 8 sont encore en cours en 2013.
- Amélioration des berges et ripisylves sur certains tronçons de la Sèvre Niortaise (Actions du Contrat Restauration Entretien (CRE))
- Régression et fragmentation des surfaces agricoles utiles et des zones naturelles
- Diminution du linéaire bocager

Figure 8 : Les chaumes d'Avon

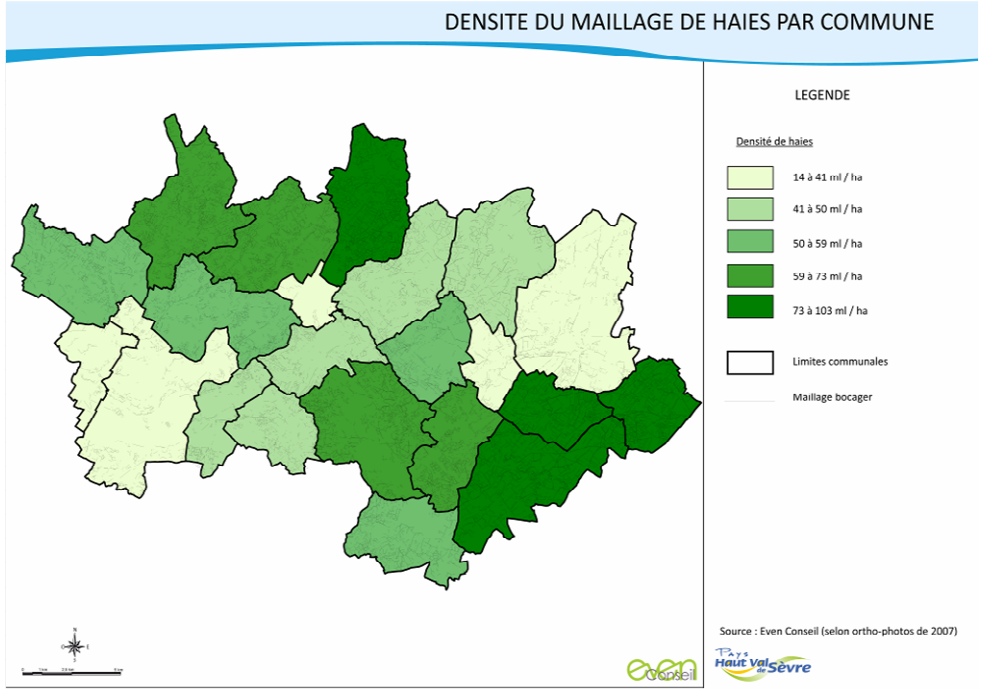

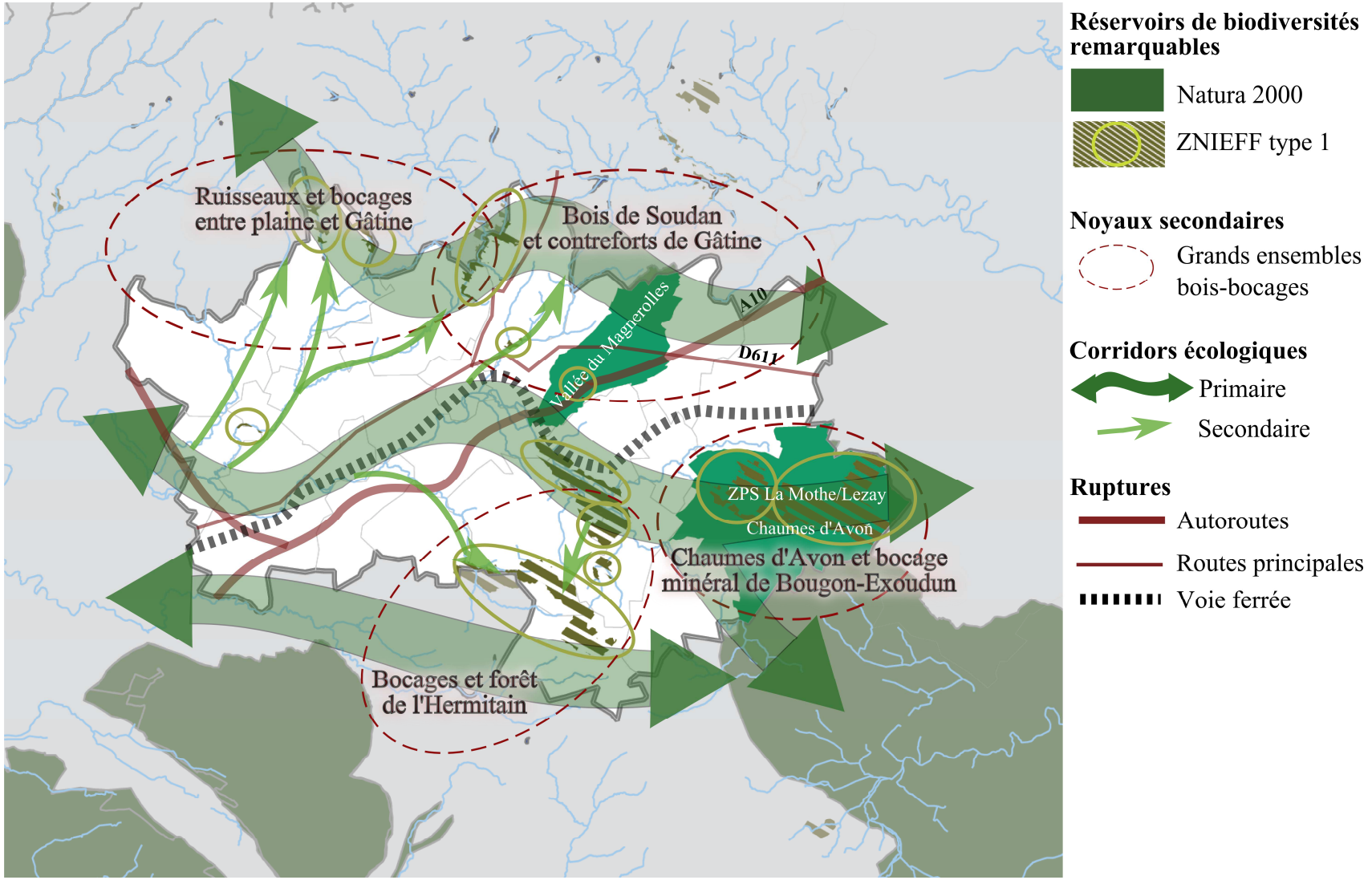
Ruisseaux et bocages
entre plaine et Gâtine
Bois de Soudan
et contreforts de Gâtine
Vallée du Magnerolles
A10
D611
ZPS La Mothe/Lezay
Chaumes d'Avon
Chaumes d'Avon et bocage
minéral de Bougon-Exoudun
Bocages et forêt
de l'Hermitain
Réservoirs de biodiversités remarquables
Natura 2000
ZNIEFF type 1
Noyaux secondaires
Grands ensembles bois-bocages
Corridors écologiques
Primaire
Secondaire
Ruptures
Autoroutes
Routes principales
Voie ferrée

Atouts	Faiblesses
▪ Richesses écologiques principalement liées aux vallées, zones humides et coteaux ▪ Un maillage bocager très présent sur l'ensemble du territoire fortement lié aux vallées, cours d'eau et topographie vallonnée du territoire (intérêts écologique, paysager, hydraulique, énergétique). ▪ Des boisements (forêts et boqueteaux) existants ▪ Une étude foncière et agricole menée par le CREN au niveau de la prairie mothaise (zone humide d'intérêt) ▪ Implication de nombreux partenaires dans la gestion des milieux naturels ▪ La déclinaison d'une trame verte et bleue ▪ Le recensement des zones humides	▪ Un déséquilibre des zones protégées plus répandues sur l'Est du territoire ▪ Des zones de sensibilités à l'érosion et de forte topographie (coteaux) ▪ Difficultés de gestion et d'exploitation (zones humides, berge) ▪ Contexte rural à l'habitat fortement dispersé, une croissance urbaine rapide et mal maîtrisée
Opportunités	**Menaces**
▪ Meilleure connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable (inventaires complémentaires, L123-1-7° dans les PLU, modalités de suivi, …) ▪ Généralisation de la prise en compte des zones humides (inventaires dans le cadre d'une méthodologie commune au niveau du SAGE) ▪ Mise en œuvre d'une continuité verte et bleue en cohérence avec les territoires voisins et l'échelle régionale ▪ S'inscrire dans la stratégie départementale de valorisation des Espaces Naturels Sensibles en révision (hiérarchisation et choix des sites).	▪ Des espaces agricoles cultivés globalement en régression (urbanisation diffuse) ▪ Un accroissement du retournement des prairies en zones humides ▪ Une diminution du linéaire bocager ▪ Accroissement des pressions urbaines et fragmentation des espaces naturels et agricoles (urbanisation en vallée, infrastructures routières et autoroutières) conduisant à un appauvrissement global de la biodiversité remarquable et ordinaire

4.3. L'eau

4.3.1. Documents cadre

Source: SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable fixe les objectifs pour 2010 - 2015 - voté en octobre 2009

SAGE du Clain - Diagnostic 2011

Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), réactualisé en 2010 - sur la base de données antérieures à 2009.

4.3.2. Les chiffres clés

Ressources superficielles

- Réseau hydrographique : Sèvre Niortaise et ses affluents, 6 sous-bassins (Sèvre Niortaise amont, Pamproux/Bougon, Magnerolles, Puits d'Enfer, Savrelles, Chambon)

Ressources souterraines

- Trois aquifères dont le Dogger (nappe libre de capacité importante permet un soutien en période d'étiage mais sensible à la pluviométrie : transferts des polluants)

Une qualité dégradée des cours d'eau et des nappes

- Fortes teneurs en nitrates dans la Sèvre Niortaise et affluents notamment le Pamproux. Eau du Chambon de meilleure qualité grâce à la retenue (dilution)
- Teneurs en pesticides importantes pour les prises d'eaux AEP.

Alimentation en Eau Potable

- Provenance de l'eau : prise d'eau de la Corbelière, Barrage de la Touche Poupard (=15 millions de m^3 d'eau), Captage de la Roche Ruffin Infra
- 4 Syndicats de Production d'Eau Potable et 5 Syndicats de distribution
- Usage industriel : 5 usines effectuent des prélèvements régulièrement répartis tout au long de l'année. Rejets industriels importants dans les eaux de la Sèvre Niortaise
- Usage agricole : forte demande pour l'irrigation en période d'étiage

4.3.3. Les évolutions récentes

- Extension des périmètres de protection de captages en cours
- Les actions du programme Re-source (2007) ont permis une amélioration de la qualité des eaux de la Sèvre Niortaise ces dernières années (peu de dépassement du seuil des 48 mg/l en teneurs en nitrates)
- Un inventaire des ouvrages hydrauliques en projet.

Le quatrième programme d'action en zone vulnérable est entré en vigueur au 30 juin 2009. Il arrive à son terme le 30 juin 2013. Le 5ème programme, de niveau national et à déclinaison régionale, prendra le relai. L'arrêté interministériel du 19 décembre 2011 décline les principales mesures, d'autres mesures sont en attente de publication).

Atouts	Faiblesses
▪ La Sèvre Niortaise une colonne vertébrale au Pays, une trame bleue très développée en amont du marais Poitevin. ▪ Une ressource en eau potable excédentaire (barrage de la Touche Poupard). ▪ Renforcement de la protection des ressources en eau (nouveaux projets de servitude de protection de captages d'eau potable) ▪ Un classement en Zone d'Action Complémentaire plus restrictif dans le cadre de la directive Nitrates ▪ Un classement du territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour une meilleure répartition des usages de l'eau et volumes consommés ▪ Patrimoine hydraulique très présent à valoriser (1 moulin tous les 700m)	▪ Période d'étiage importante de mai à octobre nécessite des restrictions d'usages (nombreux assecs, une différence entre les affluents rive gauche et droite). ▪ Une qualité dégradée des cours d'eau et des nappes (nitrates et pesticides) ▪ Une sensibilité accrue aux pollutions : un sous-sol calcaire avec des zones de fortes transmissivités, présence de gouffres dans le bassin versant du Pamproux. ▪ Retournement des prairies, drainage, manque d'entretien des berges conduit à une altération de la qualité des cours d'eau et à un dérèglement des dynamiques sédimentaires ▪ Possibilité d'écoulement torrentiel (Puit d'enfer) et risque inondation sur le territoire ▪ Rendement des réseaux AEP insuffisant (<75% pour seulement 9 communes)
Opportunités	**Menaces**
▪ Poursuite des mesures agri-environnementales (maintien des zones tampons, non retournement des prairies, usage raisonné des intrants et phytosanitaires, drainage, …) ▪ Maintien des filtres naturels (bandes enherbées) et renforcement du maillage bocager (objectif SAGE = 130 ml/ha en zone d'érosion) ▪ Atteindre les objectifs réglementaires et objectifs du SAGE en teneurs en nitrates et pesticides (teneurs en nitrates pour les cours d'eau : 25 mg/l) ▪ Amélioration de la continuité hydraulique, piscicole et sédimentaire ▪ Réduction des consommations et meilleure répartition des usages ▪ Amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable (inciter au regroupement des structures pour une meilleure gestion	▪ Pollution urbaine (ruissellements, inondations, défaillance de STEP avec rejets polluants) ▪ Augmentation globale des surfaces imperméabilisées notamment en bordure des cours d'eau (urbanisation, stationnement, ZA, routes) ▪ Urbanisation dans des secteurs sensibles à la pollution ou l'érosion des sols (coteau, fond de vallée, gouffres…) ▪ Pollutions industrielles (rejets polluants)

4.4. L'assainissement

4.4.1. Documents cadre

Source: Schéma départemental d'assainissement en cours de réactualisation.

4.4.2. Les chiffres clés

Eaux usées

- 20 STEP sur le territoire (lagunage, traitement de boues, lits bactériens, …)
- 1 STEP industrielle sur Ste Eanne
- 7 communes sur 22 en ANC (sur toute la commune)
- 3 collectivités avec la compétence SPANC : 3429 installations contrôlées (diagnostic)
- 29% des installations visitées jugées non-conformes

Eaux pluviales/gestion des inondations et expansion de crue

- 15 communes concernées par le risque inondation

4.4.3. Les évolutions récentes

- Amélioration et mise aux normes des stations :
  - L'agglomération de Saint-Maixent-l'Ecole possède une nouvelle station d'épuration (d'une capacité de 17 000 équivalents habitants), depuis juin 2005, sur la commune de Nanteuil.
  - Nouvelle station à La Crèche en 2008
  - Cherveux : raccordement en 2010 sur la nouvelle station ECHIRE/CHAURAY/ST-GELAIS
  - Pamproux : réhabilitation future de la station
- Arrêté du 21 août 2008 réglemente le ré usage des eaux de pluies
- Etudes menées par rapport au risque inondation (étude Carex en 2001 et atlas sur les affluents en 2004)

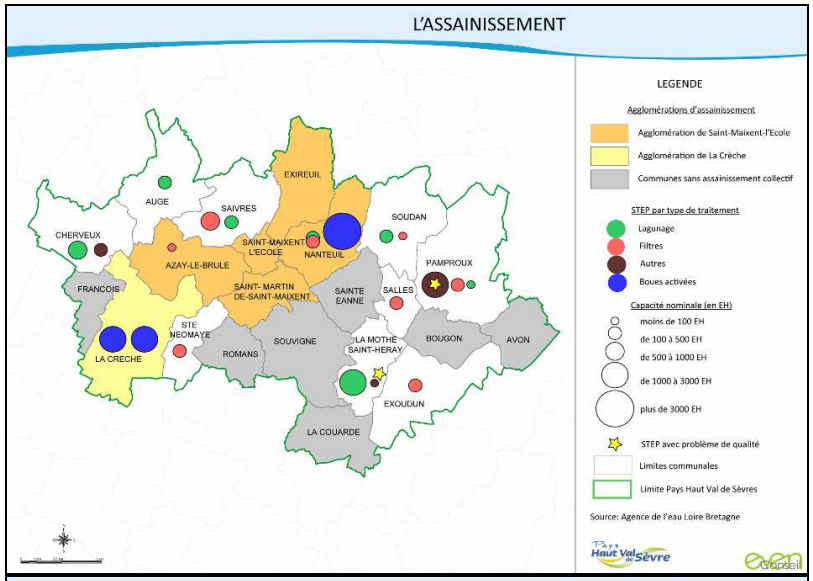

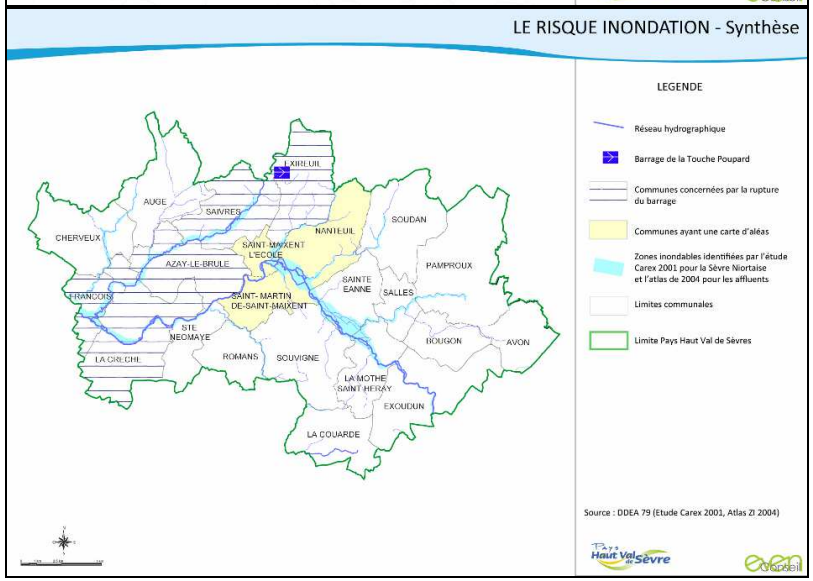

SYNTHESE DE LA THEMATIQUE EAU

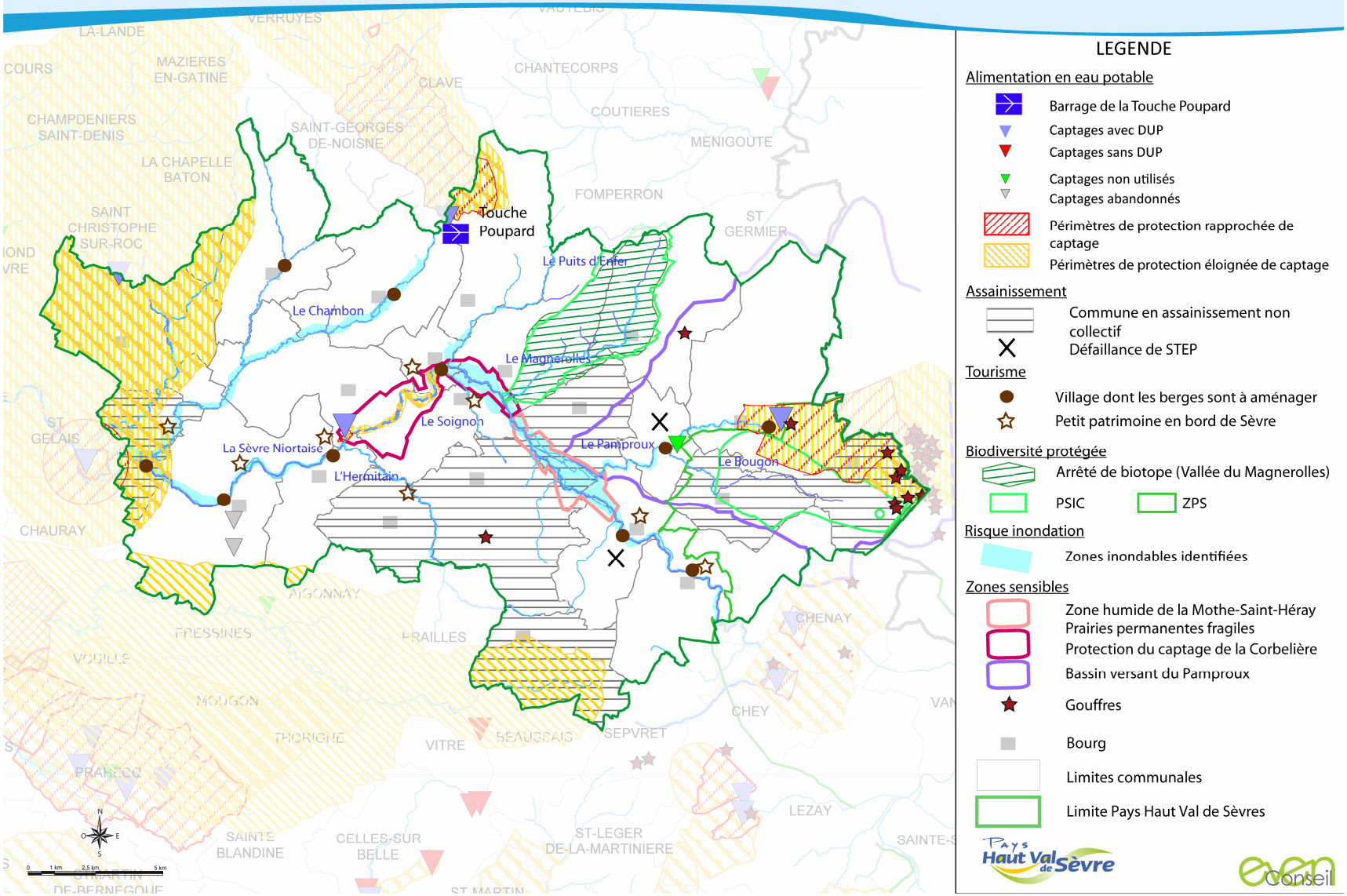

Atouts	Faiblesses
▪ Réseaux en majorité de type séparatif (eaux usées/eaux pluviales) ▪ Schéma départemental d'assainissement en cours de réactualisation ▪ Zonage d'assainissement réalisé sur 21 communes	▪ Un contexte rural avec des assainissement de 2 types : collectifs et non collectifs (7 communes entièrement en ANC) ▪ Pollutions chroniques liées à un manque de bassins le long de l'A10 (Magnerolles et Sèvre) ▪ 15 communes concernées par le risque inondation mais pas de PPRi.
Opportunités	**Menaces**
▪ Adaptation des capacités épuratoires en anticipation de la planification urbaine (accueil de nouveaux habitants) = nécessité réglementaire ▪ Poursuite de la mise en conformité des réseaux (branchements, fuites, etc…) ▪ Intégration des zonages d'assainissement et zonages des eaux pluviales dans les documents de planification locaux ▪ Choix des secteurs d'urbanisation en lien avec la topographie, les haies, … ▪ Une gestion alternative des eaux de pluie à démocratiser (perméabilité, stockage, etc…) pour limiter les débits et le recours au « tout réseau ». ▪ Prise en compte du risque inondation (pas d'extensions en zone exposée, recherche de la perméabilité dans les aménagements…)	▪ Extensions urbaines éloignées de réseaux existants (pollution diffuse, coûts accrus) ▪ Des projets d'urbanisme qui peuvent modifier le régime des écoulements (inondations) et accroître la charge polluante des eaux pluviales ▪ Pas d'amélioration des installations ANC jugées non-conformes, …

4.5. Les risques naturels et technologiques

4.5.1. Les chiffres clés

- Risque inondation (cf. plus haut)
- Risque lié au barrage de la Touche Poupard : 5 communes concernées : Azay-le-Brûlé, Exireuil, François, La Crèche et Saivres.
- Le risque sismique : l'intégralité du département des Deux-Sèvres s'est vue classée depuis 2011 en zone de sismicité modérée (aléa de niveau 3 sur une échelle comportant 5 niveaux).
- Environ 130 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (élevages, laiteries, abattoirs, etc.).
- Quatre carrières recensées sur les communes d'Exireuil, de Nanteuil, de Sainte-Eanne et de Saivres.
- Transport de matières dangereuses sur les voies routières (A10, RD611 et RD938), la voie ferrée La Rochelle-Paris et les canalisations de transport de gaz naturel.

4.5.2. Les évolutions récentes

- Des contrôles permanents surveillent la structure du barrage, les niveaux d'eau et les débits.
- Nécessité de mettre aux normes certaines exploitations afin de lutter contre les pollutions.
- Le Schéma Départemental des Carrières des Deux-Sèvres met en évidence une diminution des réserves autorisées de calcaire utilisé pour l'industrie cimentière, correspondant à une à deux années de production, ce qui suppose l'autorisation de nouvelles exploitations afin de pérenniser cette activité industrielle.

Figure 9 : Vue aérienne du barrage de la Touche Poupard

▪ **Atouts**	▪ **Faiblesses**
▪	▪ Toutes les communes sont concernées par au moins un risque technologique ou naturel.
▪ **Opportunités**	▪ **Menaces**
▪ Prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme. ▪ Prendre en compte les impacts des carrières sur l'environnement. ▪ Lutter contre la pollution des eaux par les nitrates liée à la présence d'élevages industriels en sensibilisant les agriculteurs à la protection de la ressource en eau.	▪

4.6. Les nuisances sonores

4.6.1. Les chiffres clés

Catégorie de Classement de L'infrastructure	Niveau sonore de référence diurne Laeq en dB(A)	Niveau sonore de référence nocturne Laeq en dB(A)	Largeur max. des secteurs affectés par le bruit	Isolement acoustique minimal en dB(A)
1	L > 81	L > 76	300 m	45
2	76 < L < 81	71 < L < 76	250 m	42
3	70 < L < 76	65 < L < 71	100 m	38
4	65 < L < 70	60 < L < 65	30 m	35
5	60 < L < 65	55 < L < 60	10 m	30

Quatre catégories de routes classées sont représentées sur le Haut Val de Sèvre :

- catégorie 1 : l'autoroute A 10,
- catégorie 2 : l'autoroute A 83,
- catégorie 3 : la route RD 611
- catégorie 4 : les routes départementales RD 10 et RD 24 dans le bourg de Saint-Maixent-l'Ecole.

11 communes du territoire sont concernées.

4.6.2. Les évolutions récentes

- L'accroissement des trafics en particulier sur la RD 611 génère une augmentation du bruit.

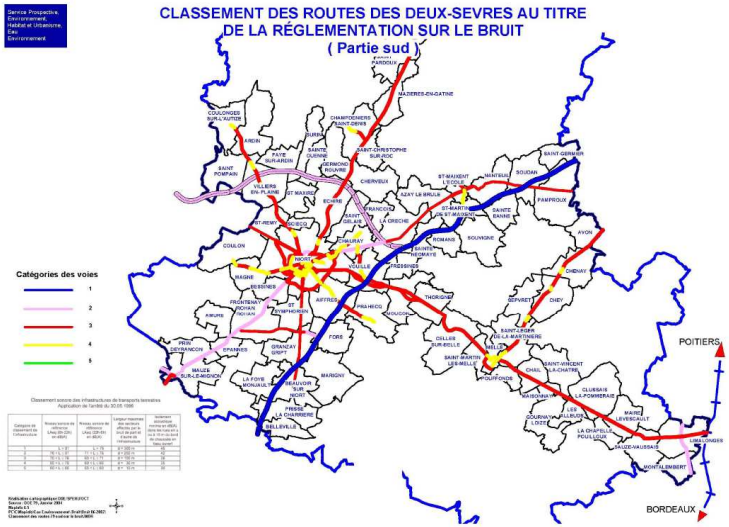

Atouts	Faiblesses
• Les nuisances sont localisées.	• Territoire très impacté par les nuisances sonores.
Opportunités	**Menaces**
• Lutter contre les nuisances sonores provenant du trafic automobile sur les routes départementales. • Proposer un renforcement des transports en commun et des modes doux de circulation.	• Croissance continue des trafics routiers susceptible d'accroître les nuisances apportées aux populations riveraines.

4.7. La gestion des déchets

Le Conseil général des Deux-Sèvres s'est engagé dans la révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, lors de la Commission Permanente du 17 avril 2009. L'enquête publique, dernière étape avant son approbation, s'est déroulée du 30 novembre 2012 au 4 janvier 2013. Il a été approuvé en mars 2013.

Localisation des déchetteries

Source : Syndicat Mixte à la Carte – RA 2008

4.7.1. Les chiffres clés

16 déchetteries sur le Pays du Haut Val de Sèvre.

Production de déchets par habitant en 2008 :

- 249 kg / hab. / an d'ordures ménagères
- 85 kg / hab. / an en collecte sélective
- 283 kg / hab. / an en déchetterie

Taux de valorisation des déchets ménagers en 2008 : 51 % (contre 43 % en 2004).

Un objectif de 30 % des foyers équipés de composteurs (contrat d'objectif de l'ADEME).

4.7.2. Les évolutions récentes

- Le gisement global de déchets continue sa croissance. Malgré tout, la part de déchets faisant l'objet d'un tri augmente, montrant que les campagnes de sensibilisation produisent des résultats.
- La diffusion de composteurs individuels devrait contribuer à une diminution du volume global de déchets ménagers.
- Le taux de valorisation des déchets s'est également amélioré, puisque désormais plus de la moitié des déchets sont valorisés.
- Le projet de plan a reçu l'avis favorable de sa commission consultative et des instances administratives. L'enquête publique, dernière étape avant son approbation, se déroulera du 30 novembre 2012 au 4 janvier 2013.

Atouts	Faiblesses
• Un réseau de déchetteries très dense • Le Syndicat Mixte à la Carte, qui mène des actions innovantes de sensibilisation pour favoriser le tri des déchets • Un taux de valorisation des déchets en croissance constante	• Caducité du centre de tri du SMC à Sainte-Eanne
Opportunités	**Menaces**
• Une rationalisation de la carte des déchetteries en cours • Le développement du compostage individuel • La poursuite de la sensibilisation des ménages	Une poursuite de l'urbanisation dispersée qui risque d'accroître le coût de la collecte de déchets.

5. Les aspects climatiques

5.1. La qualité de l'air

Actuellement, quatre sites surveillent en permanence la qualité de l'air du département des Deux-Sèvres. Les mesures réalisées en proximité du trafic routier sur la ville de Niort (rue du Général Largeau) montrent quant à elles un dépassement de la valeur limite.

Parmi les 105 communes, 8 sont sur le territoire du SCoT : La Crèche, François, Nanteuil, Pamproux, Sainte-Eanne, Saint Martin de saint Maixent, Sainte-Néomaye et Soudan.

5.1.1. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE, approuvé en mars 2013, fixe, à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050, les orientations concernant:

I/ L'efficacité énergétique et maîtrise de la consommation énergétique, avec des objectifs quantitatifs pour atteindre une réduction des consommations d'énergies de 20 % à l'horizon 2020 et de 38 % à l'horizon 2050, tout secteur confondu.

II/ La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : le SRCAE fixe la fourchette d'objectifs suivants:

une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020

et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.

La mise en œuvre du SRCAE se traduit par des orientations ciblées autour de trois axes majeurs que sont : les transports et déplacements (premier secteur émetteur régional), l'agriculture (arrivant en 2e position) et les matériaux bio-sourcés.

III/ Le développement des énergies renouvelables : le SRCAE s'est fixé comme objectif de tripler à minima la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale d'énergie finale d'ici 2020, soit un objectif plancher de 26% et une ambition de 30 %.

- Les secteurs économiques avec une prise en compte de l'adaptation sur l'ensemble de la filière sectorielle, des modes de production jusqu'aux pratiques de consommation
- Les milieux naturels tels que les eaux continentales, le littoral, les écosystèmes terrestres et la biodiversité dans son ensemble en interaction permanente les uns avec les autres ;
- Les différentes échelles du territoire et de la société : la ville avec ses habitats et ses quartiers pour la problématique de l'urbanisme, les instances de décision locales, départementales, régionales, nationales pour la maîtrise par exemple des systèmes de veille et d'alerte ;
- La cohérence entre les mesures d'adaptation et d'atténuation.

Le SRCAE fixe des orientations visant à adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique. Ces orientations sont répertoriées par thématique, à l'image du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

VI/ Les recommandations en matière d'information et de sensibilisation : le SRCAE formule toute recommandation, notamment en matière de transport, d'urbanisme et d'information du public.

V/ L'adaptation au changement climatique : l'approche globale et transversale concerne :

IV/ La prévention et réduction de la pollution atmosphérique, valant Plan Régional Qualité de l'Air (PRQA)

- Les secteurs économiques avec une prise en compte de l'adaptation sur l'ensemble de la filière sectorielle, des modes de production jusqu'aux pratiques de consommation

5.1.2. Le Schéma Régional Eolien (SRE)

Le volet éolien mentionné dans le décret n° 2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie a été approuvé le 29 septembre 2012.

Trois dispositifs réglementaires s'appliquent aux projets éoliens en fonction d'une échelle allant du régional au local :

- Le schéma régional éolien définit les zones favorables à l'éolien :
- La zone de développement de l'éolien (ZDE) permet de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité ;
- Le projet de parc éolien fait l'objet de procédures administratives de demande de permis de construire et de demande d'autorisation d'exploiter ICPE. Chacune de ces procédures fait l'objet d'une instruction qui lui est propre.

A horizon 2020, pour la région Poitou-Charentes, le présent schéma aboutit à un objectif d'une capacité de production d'énergie éolienne de 1800 MW y compris le moyen et le petit éolien. Pour le grand éolien, la carte suivante donne une répartition géographique indicative de cet objectif.

Zones favorables

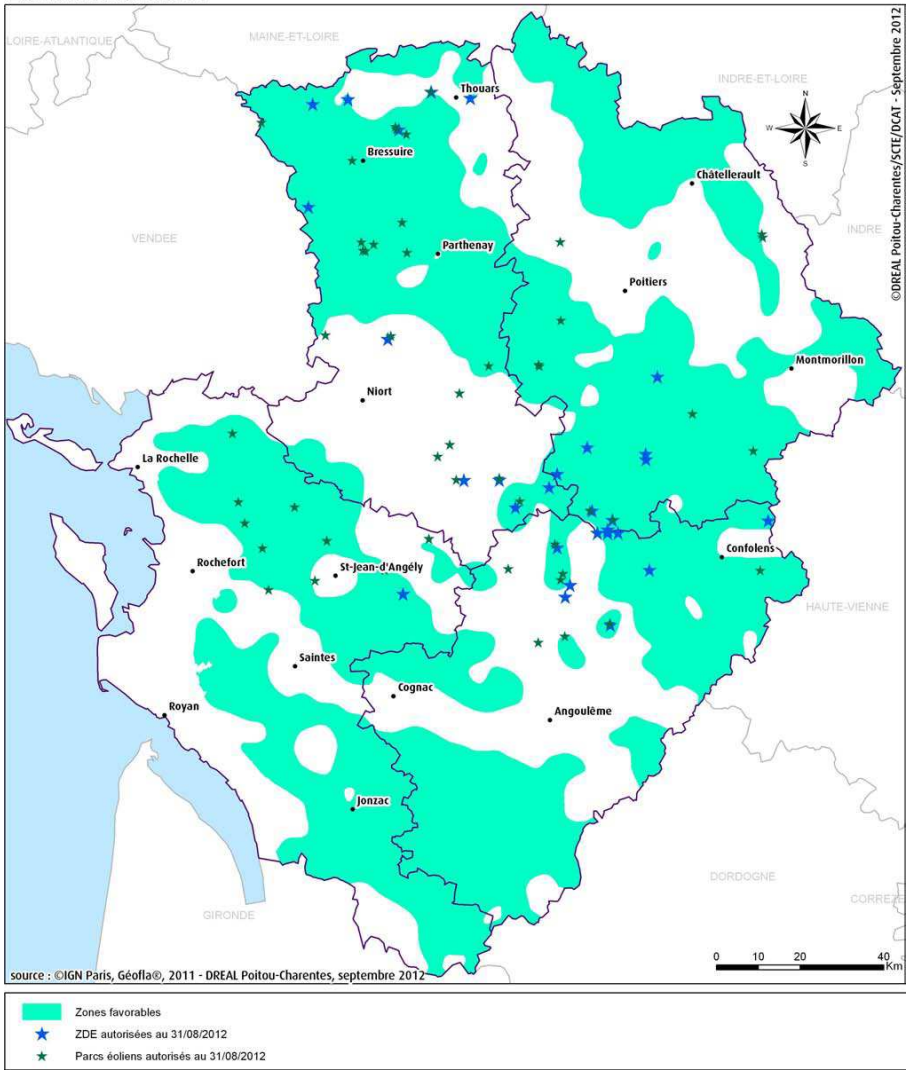

6. La maîtrise de l'énergie

6.1. Documents cadre

- Schéma Régional Climat, Air Energie validé en mars 2013
  Schéma Régional Eolien signé en septembre 2012
- Plan Bois Energie depuis 1994
- Etude de définition à l'échelle du Pays Haut Val de Sèvre d'une Zone de Développement de l'Eolien en 2010

6.2. Les chiffres clés

- **REDUCTION** des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
- **SUBSTITUTION** des énergies fossiles par des énergies renouvelables
- **COMPENSATION** des consommations spécifiques par la production en local d'énergie électrique

6.2.1. Les évolutions récentes

- Grenelle de l'Environnement 1 et 2
- Maîtrise de la demande en énergie
- Recherche d'énergies alternatives ou de substitution
- Réglementation thermique des bâtiments renforcée à partir de 2010

Rappel des objectifs pour nouvelles constructions de logements privés :

- **2010** : Consommation inférieure à 80-90 kWhep/m²/an, Niveau Très Haute Performance Energétique
- **2012** : Niveau de performance BBC: 50 kWhep/m²/an (corrigé des conditions climatiques et d'usages, pour les Deux Sèvres, zone climatique H2, le niveau BBC est effectivement de 50 kWhep/m²/an).
- **2020** : Bâtiment passif ou positif

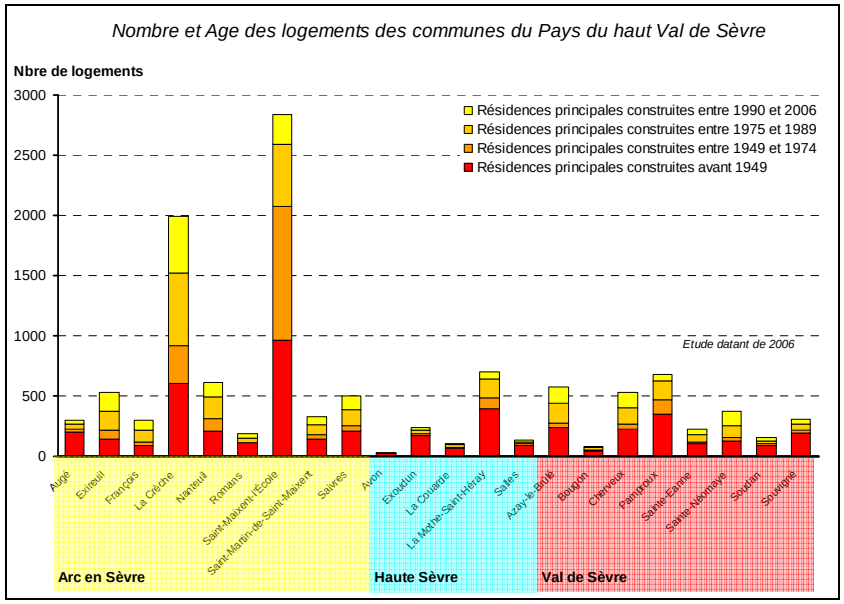

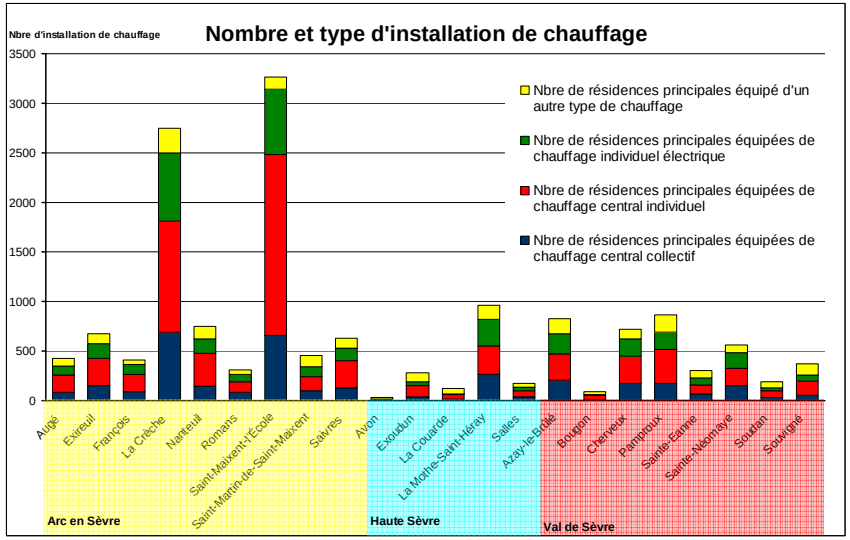

Atouts	Faiblesses
▪ Réseaux électricité et gaz présents sur le territoire (SIEDS, SEOLIS, GEREDIS, Gaz de France) ▪ Un ensoleillement proche de celui du Sud de la France : 2400 heures d'ensoleillement annuel et 1300 kWh/m² d'irradiations annuelles – Progression conjointe du solaire thermique et photovoltaïque. ▪ Plan Bois Energie depuis 1994 ▪ L'émergence de schémas de prise en compte de la gestion énergétique	▪ La très grande majorité des constructions sont antérieures à 1990 (parc bâti ancien, épaves énergétiques, …) ▪ Sur le territoire, le mode de chauffage individuel électrique est largement répandu. ▪ Une forte proportion de maisons individuelles dans les programmes récents (manque de compacité de l'enveloppe). ▪ Enjeux nouveaux peu connus
Opportunités	**Menaces**

▪ Penser la transversalité des enjeux énergétiques : Habitat et Déplacements (choix issus de la planification) – Economie (nouveaux métiers, emplois verts, localisation et conception des zones d'activités)
▪ La rénovation thermique apparaît comme un enjeu majeur (DPE des bâtiments communaux, actions sur le parc ancien - OPAHEnergie, sensibilisation des particuliers, aides à l'investissement)
▪ Repenser la conception des zones urbaines et des bâtiments :
  ▪ L'optimisation de la forme urbaine et du parcellaire (orientation favorable = réduction de sa consommation énergétique d'environ 20%.)
  ▪ L'optimisation de l'enveloppe des bâtiments (compacité, typologie d'habitat, matériaux,)
  ▪ L'optimisation des systèmes climatiques
▪ Viser le mix des choix d'énergies
▪ Développement de filières alternatives locales : déchets agricoles, agroforesterie, biomasse… éolien, solaire
▪ Mise en œuvre de mini-réseaux de chaleur lors des opérations d'ensemble et/ou équipement consommateur
	▪ Raréfaction des ressources fossiles (augmentation des coûts)
	▪ Dérèglement climatique du aux gaz à effet de serre : consommation des logements et poursuite de l'usage de la voiture motorisée individuelle
	▪ Fragilisation économique due à l'éloignement du lieu de résidence des actifs de leur lieu d'emploi
	▪ Difficulté de mise en œuvre des objectifs réglementaires par manque de coordination : nécessite l'émergence de filières techniques locales pour favoriser la diffusion des connaissances (enseignement), la spécialisation des professionnels (formation professionnelle), l'utilisation de ressources locales

Conclusion

Le Pays du Haut Val de Sèvre est aujourd'hui confronté à plusieurs défis majeurs :

Le défi de la rationalisation des modes d'urbanisation

Les modes de développement des extensions urbaines doivent être mieux pensés et organisés à l'échelle du Pays. « L'essaimage » de zones urbanisées génère un accroissement constant des déplacements domicile/travail et affaibli les pôles au détriment de leur périphérie, mettant notamment en péril la pérennité de leurs équipements et de leur appareil commercial. Le SCoT est l'occasion de mieux hiérarchiser les polarités et d'organiser l'accueil de nouvelles populations en anticipant sur les modes de déplacements du futur et en se donnant les moyens de garantir le niveau de qualité de vie.

Ce défi répond également à des enjeux paysagers : la Charte Paysagère et Architecturale a bien démontré le risque d'une urbanisation « anarchique », notamment en cordons linéaires le long des routes, qui « ferme » le paysage et donne du territoire une vision banalisée à ceux qui le traversent.

Le défi de la réduction de l'artificialisation de l'espace rural et des consommations énergétiques

La consommation d'espace – notamment agricole – par l'urbanisation est un phénomène national, et la volonté politique affichée est désormais de freiner ce mouvement tendanciel. Le Pays du Haut Val de Sèvre n'échappe pas à ce phénomène, avec une diminution croissante de la Surface Agricole Utile liée par ailleurs à l'aménagement d'axes routiers, de zones d'activités et bien entendu de lotissements dont il a été admis pendant longtemps que les parcelles devaient offrir une taille importante pour le bien-être des futurs occupants. Aujourd'hui, ce principe doit être revu avec une offre plus diverse dans la taille des lots afin de permettre une densification globale de l'urbanisation sans pour autant proposer un produit uniforme.

Le terme de « densification urbaine » devra se généraliser dans les années à venir, c'est le seul moyen de préserver l'espace agricole pour les générations futures tout en répondant aux besoins actuels de logement. La densification passe par de nouvelles formes urbaines, parfois innovantes, qui peuvent également répondre aux nouvelles exigences en matière de réduction des consommations énergétiques.

Le défi de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel

Le Pays du Haut Val de Sèvre comporte un grand nombre d'espaces naturels d'intérêt majeur. Il est traversé par la Sèvre Niortaise, qui en constitue la colonne vertébrale et qui en fonde le caractère et le relief. Ces espaces doivent être mieux valorisés, rendus visibles par les visiteurs et valorisés en tant qu'espaces de promenades et de loisirs. La gestion de la ressource en eau constitue un enjeu majeur de ce point de vue, car le Pays cumule des problèmes qualitatifs et quantitatifs : ceux-ci ne sont pas uniquement imputables aux agriculteurs, les efforts doivent être collectifs et impliquer notamment les collectivités.

La préservation des ressources naturelles passe également par la limitation des consommations énergétiques ; deux leviers permettent de contribuer à ces enjeux : l'amélioration de l'isolation du bâti et la limitation des déplacements individuels motorisés. Là encore, le Pays doit trouver des réponses adaptées au territoire et faire évoluer les modes actuels.

Le défi de l'attractivité du territoire

Cette attractivité est liée à plusieurs domaines : paysager, économique, touristique entre autres. La volonté des élus est forte dans ce domaine. Les marges de progrès sont importantes dans le domaine touristique, le Pays pouvant bénéficier de la proximité de l'agglomération niortaise et du souhait de ses habitants de se ressourcer pendant les week-ends dans un milieu naturel.

Dans le domaine économique, on a constaté ces dernières années une dégradation des conditions d'emplois qui constitue également un enjeu

pour le territoire, qui court le risque d'évoluer vers une « zone dortoir » de l'agglomération niortaise. Là encore, une meilleure définition des polarités d'emploi, de résidence et de service pourra contribuer à revitaliser le territoire et contribuer à son développement endogène.

Le défi de la cohérence administrative et politique

Le diagnostic appuyé par la phase de consultation a démontré l'inadéquation des périmètres actuels des communautés de communes face à l'enjeu majeur d'une meilleure cohérence des politiques menées.

L'inégalité des moyens financiers est également un facteur de désolidarisation et nombreux sont les élus communaux à le regretter. L'avenir du territoire repose sur sa capacité à maintenir un cadre de vie de qualité à sa population, et celui-ci passe notamment par l'offre de services, d'équipements et de commerces. Les collectivités devront à l'avenir s'organiser pour pérenniser l'offre existante et mieux répondre aux besoins actuels, d'autant que l'on constate depuis plusieurs années un mouvement de retrait des services publics des zones les plus rurales.

La cohérence des politiques menées doit également constituer un objectif affiché en dehors du territoire. La démarche inter-SCoT lancée récemment devra permettre de susciter un dialogue entre les EPCI de l'aire urbaine Niortaise.

Pays du Haut Val de Sèvre
7 boulevard de la Trouillette - BP 30025
79403 Saint-Maixent-l'Ecole Cedex

Tél : 05.49.26.60.32
Fax : 05.49.09.13.97

contact@pays-hautvaldesevre.fr
www.pays-hautvaldesevre.fr